

CONCERTER ET APPRÉHENDER LE REGISTRE IDENTITAIRE ET LES POTENTIALITÉS

Etude paysagère patrimoniale, économique «Île et bords d'Aude» et grand paysage de Carcassonne.

RENDRE LISIBLE

Edition du 18 Janvier 2016



Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne, 32 rue Aimé Ramond 11835 Carcassonne Cedex 9
Tél : 04.68.77.78.81 / @ : contact@grandsite-carcassonne.fr

Atelier Arcadie, E. PRIEUR paysagiste DPLG - 225 rue Georges Bonnac-33000 Bordeaux- Tel : 05 56 52 18 96
<http://www.atelierarcadie-bordeaux.com/>

Rivière Environnement, 9-11 allée James Watt-33700 Mérignac / **Blezat Consulting**, 18 rue Pasteur- 69007 Lyon / **Eugène !**, 21 rue Grateloup- 33800 Bordeaux / **Guillaume Duhamel**, Les tourelles- 33410 Cadillac

Octobre 2015

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
1. LE VIGNOBLE ET LES ESPACES AGRICOLES : LE COEUR DE L'ECRIN DU MONUMENT	6
Une mosaïque paysagère : une polyculture riche et diverse	
Des horizons structurants ou à requalifier	
Du panorama à l'immersion dans le site, processus de l'itinérance	
Un paysage à recomposer autour des infrastructures : «Elle devrait être la plus belle avenue du Languedoc»	
La valeur patrimoniale des domaines	
Les chemins plantés structurants les approches du site et les horizons	
«L'espace de production n'est pas un espace de loisir»	
Le chemin et la haie, une valeur paysagère à re-inventer	
Un réseau de haies	
De Puech Mary à l'Aude par le réseau de haies	
Les potentialités agronomiques du site	
2. UN FLEUVE, DES LIEUX ET UNE LISIÈRE URBAINE	38
Aude, d'une rive à l'autre	
Les ripisylves de l'Aude	
Une lisière de Puech Mary aux rives d'Aude... vers une logique de site	
A partir des rives de l'Aude et de Puech Mary, une lisière urbaine se dessine	
3. L'ÎLE D'AUDE	58
Un paysage morcelé peu lisible	
Trois îles, trois entités	
Les limites	
Un paysage confisqué	
Des usages limités à certains espaces	
Rendre lisible le paysage insulaire	
4 . SYNTHÈSE DE ENJEUX	84
Carte de synthèse	

. INTRODUCTION



La première phase de l'étude paysagère, patrimoniale, économique « Île et bords d'Aude et grand paysage » de Carcassonne a été marquée par les temps forts des ateliers. Quatre ateliers thématiques dans un premier temps :

- NATURE Les trames vertes et bleues
- CULTURE ET PATRIMOINE L'arrière-paysage
- ECONOMIE L'économie productrice de paysage
- TOURISME & PATRIMOINE L'itinérance

Ils ont été l'occasion de réunir, autour d'une même table, les acteurs institutionnels concernés (collectivités parties prenantes au projet, services de l'État, gestionnaires des sites ou des éléments patrimoniaux, etc.) et les civils praticiens du territoire (agriculteurs, hébergeurs, restaurateurs, habitants éclairés, etc.). L'objectif était triple : réunir la connaissance nécessaire pour nourrir le projet de Parc Naturel Urbain, identifier les enjeux à la fois de mise en valeur du site, mais également de résolution des conflits d'usage, et recueillir les volontés d'implication de chacun dans le projet, implication fondamentale pour la réussite de la démarche.

Riche de ce premier recueil et de la vision d'ensemble acquise, **un atelier transversal** a réuni dans un second temps les acteurs les plus représentatifs des différents ateliers afin de faire avec eux le bilan des échanges tenus, mais également de débattre des enjeux identifiés, au-delà des spécialités par thèmes. C'est de ces deux temps forts, forts de débats, d'échanges, de rencontres, qu'ont émergé les enjeux présentés dans ce dossier.

Toutefois, ce n'est pas là une démarche finie. Bien au contraire, ces ateliers ont pour vocation d'être une amorce à un processus d'association et de rencontre des acteurs institutionnels et civils autour d'une même table, **des assises régulières** qui devraient accompagner la mise en œuvre du Parc Naturel Urbain. De fait, sa réussite et son effectivité supposent l'adhésion et l'écoute de tous.

« Rendre lisible » est pour cela fondamental. « **Rendre lisible** » suppose d'**ouvrir le regard** sur un site connu, reconnu, dont on ne voit plus à force les richesses et la structure générale qui pourraient faire projet. « Rendre lisible » c'est donner **une nouvelle grammaire** au site qui lui permette d'être compris différemment et de susciter des envies d'évolution. Cette grammaire a émergé des ateliers petit à petit, réinterprétant ce que tous pensaient acquis.

Ainsi, **l'écrin du site devient mosaïque** (Partie 1). Celle-ci permet de définir des invariants qui structurent et organisent ce paysage et les usages dans ce paysage, tout en ouvrant de nouveaux espaces de liberté et des potentiels d'innovation dans les cultures, dans la gestion des haies et des chemins, dans la redéfinition des contours historiques des domaines, dans la redécouverte du patrimoine archéologique caché et méconnu.

L'Aude, sa ripisylve et les massifs forestiers deviennent lisière (Partie 2). Ils s'unissent alors dans un système territorial commun de pratiques des habitants et des touristes, de mise en valeur écologique des trames vertes et bleues et dans une valorisation paysagère entre ville et campagne, entre bois et eaux, entre patrimoines et usages.

L'île d'Aude, enfin, devient plurielle (Partie 3). Ce sont LES Îles d'Aude et à ce titre elles apparaissent désormais plus complexes, encore difficiles à saisir, mais surtout beaucoup plus riches de sens, de richesses et de potentiels à révéler.

Cette nouvelle grammaire du Grand Site est fondamentale pour définir le projet de Parc Naturel Urbain dont le fil rouge sera à la fois de porter ce nouveau regard auprès de tous, tout en initiant les actions de projet qui permettront de réinterpréter et de valoriser ce Grand Site dont tout le monde s'accorde à dire qu'il regorge de ressources mais **qu'il est temps d'agir**.

1.

LE VIGNOBLE ET LES ESPACE AGRICOLES : LE COEUR DE L'ÉCRIN DU MONUMENT





UNE MOSAÏQUE PAYSAGÈRE : UNE POLYCLTURE RICHE ET DIVERSE

De prime abord, le paysage qui entoure la cité de Carcassonne n'existe que par l'horizon de la cité. Pourtant, jusqu'au pied des remparts, des hommes cultivent ces terres alluvionnaires ou de molasse et s'acharnent encore et toujours à produire... un paysage. Tantôt arrière-plan, tantôt premier plan, ce paysage viticole domine aujourd'hui les représentations. Pourtant, sous son uniformité apparente, il est plus hétérogène qu'il n'y paraît.

D'abord l'histoire de l'occupation du sol (sur le cadastre de 1809) met en exergue une diversité culturelle où la vigne représente un motif parmi d'autres comme les jardins, les terres labourables (céréales), quelques prairies et maraîchage. Ce n'est pas là un grand vignoble qui occupe l'ensemble des terres, mais bien une polyculture riche et diverse qui compose une véritable mosaïque paysagère.

Le Larousse nous donne deux acceptions possibles de la mosaïque :

- « - Surface quelconque divisée en compartiments nombreux et variés
- Œuvre disparate composée de pièces rapportées »

Ainsi, si l'écrin de site, avec son vignoble et ses espaces agricoles est bien aujourd'hui une « surface quelconque divisée en compartiments », il reste à lire, dans les représentations, mais également dans les actions de projets, comme une « œuvre disparate », issue de l'action de l'homme sur la nature, où l'harmonie d'ensemble suppose l'adhésion de l'ensemble des acteurs autour d'un objectif commun : la révélation et la mise en valeur de cette mosaïque.

On retrouve des reliques de cette mosaïque sur les sites de : Métairie Grande, de Puech Mary, du chemin des amandiers.

A un moment où l'activité viticole semble avoir du mal à exister, ce retour dans l'histoire des lieux nous permet de comprendre les mouvements du paysage avec un constat actuel qui concourt à une intensification et une homogénéisation préjudiciables du socle de la cité (remembrement progressif des vignes, disparition des haies d'amandiers, abandon des cultures au profit d'espaces boisés ou de céréales...).

Au-delà de cette mosaïque induite par l'échelle domestique des exploitations d'hier, les caractéristiques actuelles du site permettraient de lui donner une forme nouvelle qui pourrait mettre en exergue d'autres richesses plus fines du site : chemins en creux, réseau de haies, ripisylve sur les vignobles de bord d'Aude, talweg et fil d'eau, amorce de terrasses en pierre ...

Agronomiquement parlant, on distingue 2 grands secteurs :

- la plaine de Mayrevieille, c'est-à-dire tout le secteur agricole compris entre l'Aude, l'autoroute, et la RD 42 et la Cité : plat alluvionnaire, irriguée qui présente un fort potentiel agronomique, dans le sens où elle peut porter une très grande diversité de cultures, et notamment celles qui sont les plus exigeantes : légumes, céréales, petits fruits... On peut cependant distinguer la partie nord, d'alluvions récents, probablement plus fertile, et la partie sud (secteur des vignes du Domaine Métairie Grande/Gaec des coteaux de la Cité, entre D342, D42, et autoroute), d'alluvions plus anciens, et d'un accès à l'irrigation peut-être plus difficile, mais également apte à une grande variété de cultures.

- la partie à l'est de la D42, géologiquement très différente (molasses, sables, argiles, grès), avec des sols caillouteux, plus pauvres pour l'agriculture, et avec une partie en coteaux (secteur Fontgrande). La culture de la vigne y est tout à fait adaptée, car la vigne réussit à valoriser des terres pauvres, sèches, et ces conditions sont en général gage de qualité. Cependant, économiquement parlant, ces terres offrent des rendements inférieurs aux vignes de plaine, et les viticulteurs locaux réussissent mal à compenser la perte de rendement par une valorisation de la qualité (car vinification par la coopérative ou en vrac, et faible valorisation de l'IGP Carcassonne). Les alternatives théoriques à la culture de la vigne pourraient être les oliviers (on est cependant en limite nord de l'aire), voire peut-être de chênes truffiers (mais sous condition

de teneur en calcaire suffisante dans les sols, donc à confirmer). La culture d'arbres fruitiers semble peu adaptée sur ce secteur, notamment du fait du manque d'eau. En cas d'abandon de la vigne (et/ou de mise en place d'arbres), ce secteur pourrait également être valorisé en pâturage, mais probablement de faible rendement (par manque d'eau, type lande, cf les paysages vers Ste-Croix, Cabanès au sud-est), pour des animaux rustiques ou en production extensive (ovins, caprins, chevaux, bovins viande).

En résumé, le territoire d'études offre, notamment sur la partie Plaine de Mayrevieille, d'importantes possibilités du point de vue du potentiel agronomique.

L'oléiculture, un outils de diversification ?

La culture d'oliviers pour la production d'olives de table ou à huile a connu un fort développement en France depuis 2008, poussé par une consommation française et mondiale en hausse continue, en partie (en France en tous cas) par le succès des messages nutritionnels vantant les mérites du régime méditerranéen, et les qualités de l'huile d'olive en cuisine. La production française ne représente que 6% de la consommation française, tout le reste étant importé.

Avec le développement de la demande sociétale en produits locaux et de qualité, on comprend le développement de cette production dans les régions qui le permettent (l'olivier craint le gel).

La production d'olives n'est cependant pas LA culture qui va rentabiliser une exploitation sans problème : en effet, la 1ère récolte significative (1kg/arbre) n'arrive qu'au bout de 7 ans et atteint le maximum de son potentiel à 10-15 ans, l'huile produite est en concurrence avec les huiles importées, et l'olivier subit l'attaque de ravageurs difficiles à contrer (la mouche de l'Olive qui a ravagé les oliveraies en 2014 par ex., et l'inquiétante progression de la bactérie *Xylella fastidiosa* en Italie cette année).

Elle permet toutefois une diversification intéressante, notamment aux viticulteurs. Une personne seule peut s'occuper d'environ 500 arbres (hors récolte), soit 2,5 hectares.

Dans l'Aude, une coopérative, l'OULIBO assure la transformation et la commercialisation des olives ; il s'agit d'un des plus gros moulins français. Il existe également des moulins privés (Geyssière à Narbonne, La Restanque à Roubia..).

Enfin l'AFIDOL (Association Française Interprofessionnelle de l'Olive), ainsi que la Chambre d'agriculture de l'Aude assure des formations et un accompagnement technique.

Les premières pistes de diversification des productions pour conforter l'économie agricole et le maintien de la mosaïque paysagère montre que la transformation du paysage doit résulter d'un équilibre entre patrimoine paysager et développement. Aussi, deux alternatives opposées semblent possibles :

- une homogénéisation du paysage du fait de l'accroissement de la céréaliculture, de la popuiculture ou voir même de la vigne, et de l'avancée de l'espace forestier (processus d'abandon et enfrichement)
- le maintien d'une mosaïque fondée sur :
 - une économie locale bâtie sur un modèle de circuit court à forte valeur ajoutée
 - une diversification des cultures
 - la prise en compte de l'environnement (corridors écologiques, réseau de haies et méthodes culturales...) dans l'espace de production, au service de l'écologie du paysage

Face à ces deux alternatives, l'enjeu est de conserver et ré-inventer la mosaïque paysagère du site. Dans cette perspective, et pour être pragmatique, il s'agit de maintenir et révéler sa trame (réseau hydrographique, de haies et de chemins, chemin ruraux, délaissés d'infrastructure, bord de voie ...).

Concernant l'espace de production, les enjeux reposent sur une adhésion des exploitants à la préservation du paysage de mosaïque ; pour cela l'intérêt économique devra évoluer.

Si l'on souhaitait redynamiser la production agricole, diversifiée, en circuits courts sur le site, trois options seraient à réfléchir :

- **Augmenter la surface en maraîchage** en créant de nouveaux circuits de distribution locaux, à étudier cependant en détail, car un certain nombre de créneaux sont peut-être déjà saturés.
- **Développer de nouvelles productions valorisées en circuits courts** (fruits, viande de bœuf, porcs, volailles), ou développer une valorisation en circuits courts sur la production céréalière (paysan-boulangier)
- **Valoriser la fréquentation touristique** (ce point est d'ailleurs complémentaire/compatible avec le point 1). On pourrait cibler les visiteurs restant au moins plusieurs jours sur le territoire (pour pouvoir cuisiner, et s'intéresser aux produits locaux), donc les touristes (et non les excursionnistes), et habitants dans un gîte, meublé, une résidence secondaire, en camping (lieux où ils peuvent cuisiner).



Métairie Grande

DES HORIZONS STRUCTURANTS OU À REQUALIFIER

Les horizons structurent la perception unitaire de l'écrin de site. Il s'agit essentiellement d'horizons boisés qui représentent l'arrière-plan du sujet (site, espace agricole, domaine ...) :

- La lisière Sud du site en appui sur la ligne de crête et renforcé par les plantations de l'autoroute
- Les boisements de Puech Mary et Puech Ange refermant doublement le site dans les perceptions par l'espace forestier et la topographie
- Le fleuve et sa ripisylve
- Certaines haies de Cyprès en appui d'événement topographique (Mayrevieille ou Auriac)

Ces horizons en frange du site ne se déclinent pas à l'échelle des lieux. Pourtant certain lieux comme Termigère représentent un horizon qu'il y a lieu de requalifier afin d'intégrer les aires de stationnements du lycée, ses équipements sportif mais aussi de révéler la physionomie lointaine de cet ancien domaine.

Dans le même ordre d'idée, la rocade représente une potentialité de recomposition des horizons à l'intérieur de l'écrin.

DU PANORAMA À L'IMMERSION DANS LE SITE, PROCESSUS DE L'ITINÉRANCE

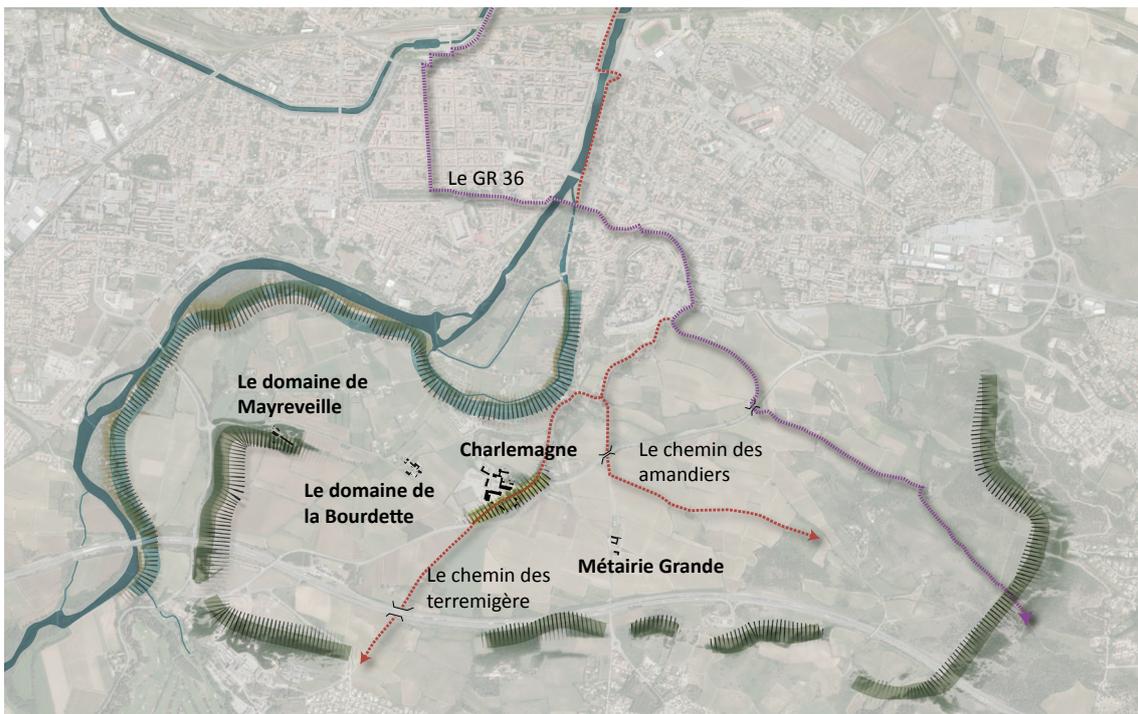
Le basculement d'une situation de panorama à une situation immersive dans le paysage est un atout majeur dans l'approche que l'on peut avoir du site. Ce processus qui permet d'embrasser du regard la globalité du paysage puis de découvrir chaque lieu suggère des itinéraires. Ce processus d'itinérance par emboîtement des échelles du paysage s'appuie sur des chemins qui représentent des transects paysagers.

Quatre situations de panorama et quatre chemins sont identifiés :

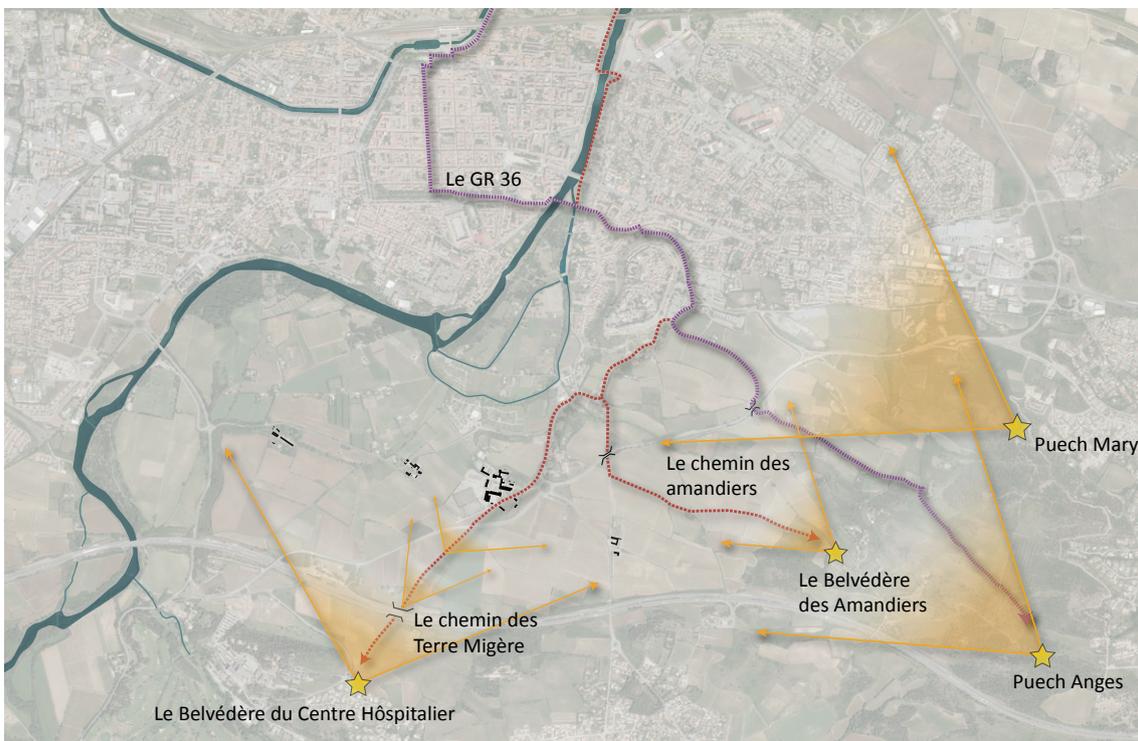
- panorama depuis le site de l'ancien hôpital et chemin de Termigère
Ce transect permet de lire l'écrin de site, la cité, la physionomie des domaines (Rivoire, Métairie Grande et Termigère (Lycée Charlemagne).
- panorama depuis les « amandiers » (du nom du chemin)
Ce transect met en relation l'organisation du domaine de Métairie Grande (implantation dans un talweg et relation avec le chemin historique qui mène directement à la cité, l'essaimage des Mazets dans le paysage viticole, la lisière Sud de l'écrin, la cité)
- panorama depuis Puech Mary
C'est le panorama le plus proche de la cité, là où le public passe via le GR36. Ce chemin permet de lier les lieux jusqu'à la porte de la Narbonaise.
- panorama depuis Puech Ange
Compte tenu du développement forestier, cette situation est en train de disparaître. Le chemin qui y conduit permet de découvrir un réseau de captage d'eau dans la pente, traverser l'espace boisé, rejoindre les sommets de Puech Mary.

Les situations de panorama, et la qualité des lieux traversés par les chemins qui y mènent représentent des lieux à valoriser. Aujourd'hui, ces lieux et chemins ne sont pas reliés dans un ou plusieurs parcours. Aussi, l'enjeu essentiel pour la découverte de ce grand paysage est de donner une visibilité et des liens entre ces quatre panoramas et chemins.

des horizons structurants ou à restructurer



Des Situations de belvédères



- | | | |
|-----------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------|
| Chemins d'immersions dans le site | Systèmes de vues : | Franchissements en sous oeuvres |
| GR 36 | Horizon de fond de vallon | Belvédères |
| Réseau hydraulique | Horizon de crête | Panoramas orientés |
| Domaines | Horizon à requalifier (Charlemagne) | |



Panorama depuis le chemin des Amandiers



Panorama depuis le Puech Mary



Panorama depuis le Centre Hospitalier

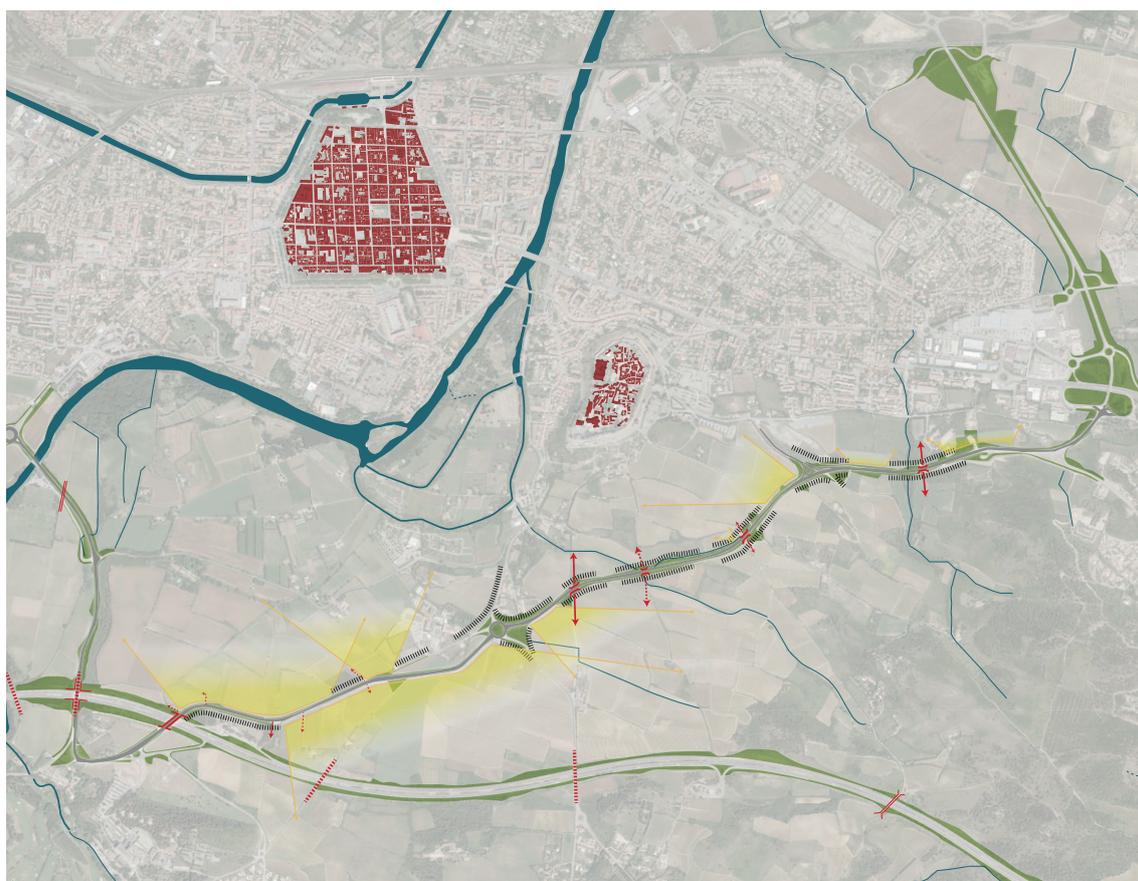


UN PAYSAGE À RECOMPOSER AUTOUR DES INFRASTRUCTURES : « ELLE DEVRAIT ÊTRE LA PLUS BELLE AVENUE DU LANGUEDOC »

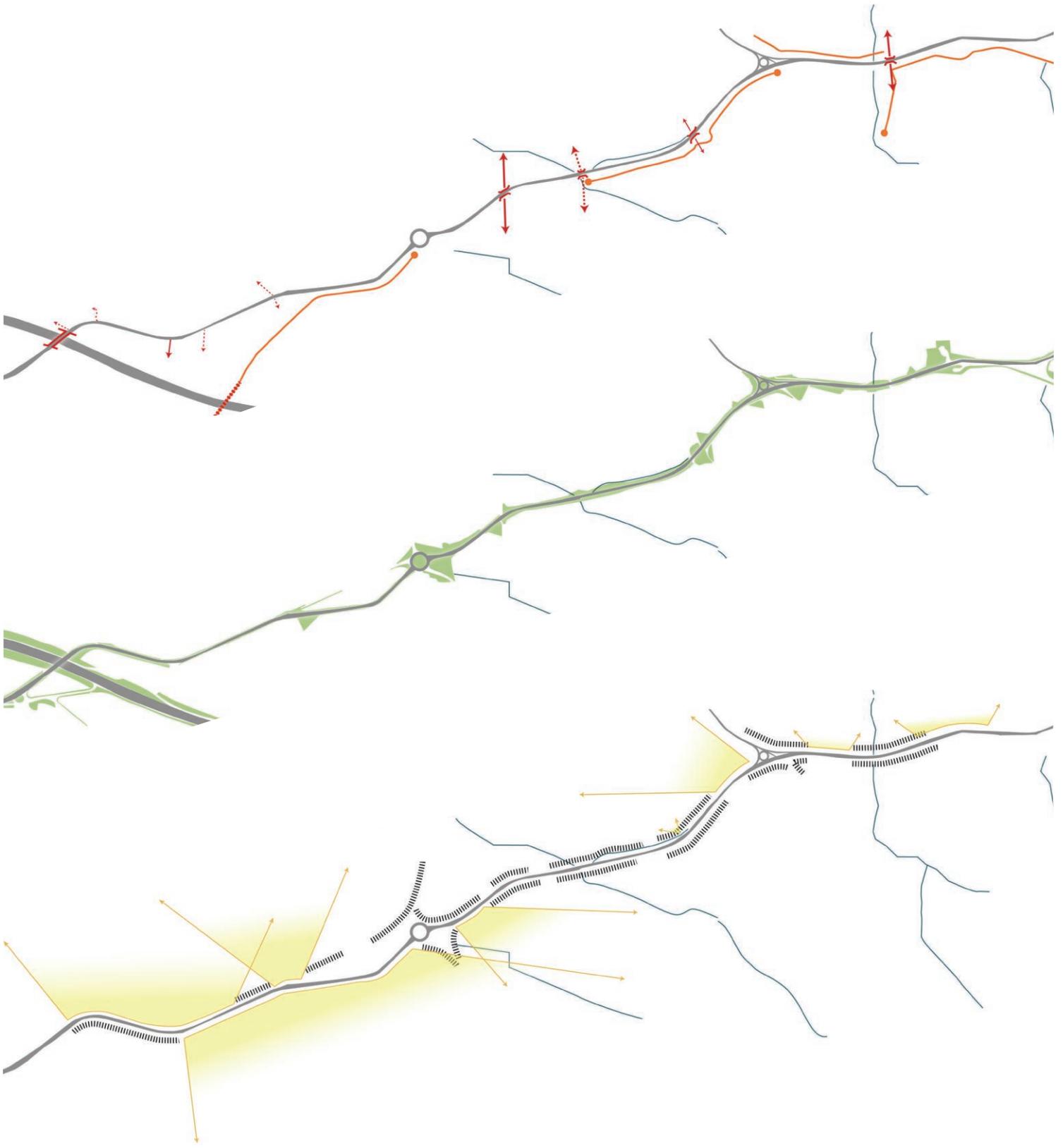
La rocade représente un gisement foncier de plus de 8 hectares dans le périmètre du site. Ces espaces délaissés sont souvent utilisés dans l'aménagement d'infrastructures pour la mise en scène du paysage de la route ou du paysage traversé par la route. L'analyse de ces espaces met en évidence différentes situations représentant des potentialités de projet :

- des situations de belvédère sur la cité, de « drive view » on s'arrête pour faire une photo de la cité (Fontgrande par exemple)
- des carrefours formant des bas-côtés propice au stationnement anarchique. Pour éviter de payer le stationnement, certains traversent la rocade avec femme et enfants...
- des talus simplement enherbés dont la gestion représente une lourde tâche pour la collectivité
- des contre-allées permettant le rétablissement des fonctionnalités d'exploitations agricoles
- des passages en sous-œuvre peu engageant et portant une image négative
- des espaces potentiellement appropriables pour l'agriculture

L'enjeu de toutes ces situations repose sur une meilleure lisibilité du paysage de la route et du paysage traversé par la route garantissant alors son intégration dans l'écrin de site, à moindre mal.



0 100 m 200 m 500 m



-  Franchissements en sous oeuvres
-  Accès chemin
-  Route en sous oeuvres
-  Contres allées et chemins
-  Délaiés de Rocade
-  Barrières visuelles
-  Cadres de vues



La rocade : situation en déblais sans relation visuelle avec le site



Passage en sous oeuvre : A61



Passage en sous oeuvre : continuité en rive d'Aude



La rocade : situation de belvédère



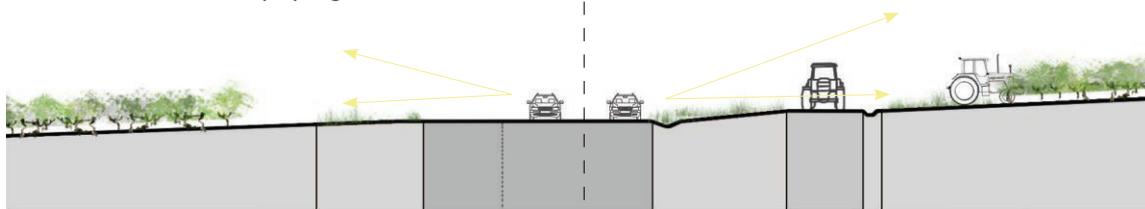
Les carrefours : des espaces utilisés comme aires de stationnement et «drive view»

Paysage semi-ouvert - Echelle 1/400



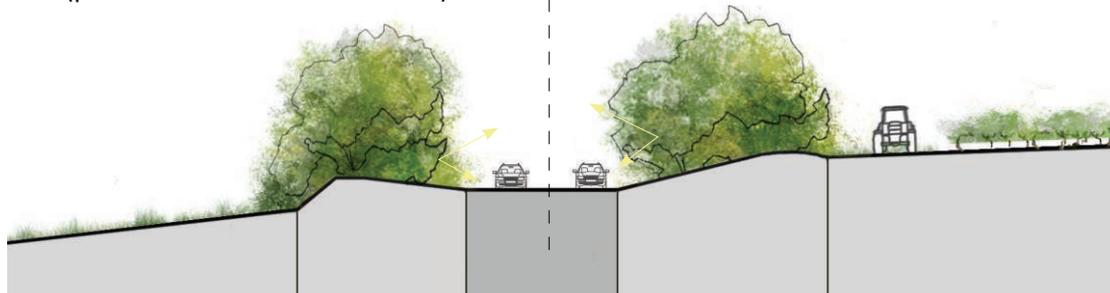
Parcelle en vigne en terrasse
 Voie, type contre allée (rétablissement des continuités)
 Autour des ouvrages d'infrastructures, des espaces délaissés
 Passage en sous œuvre

La route en belvédère : traverser le paysage - Echelle 1/400



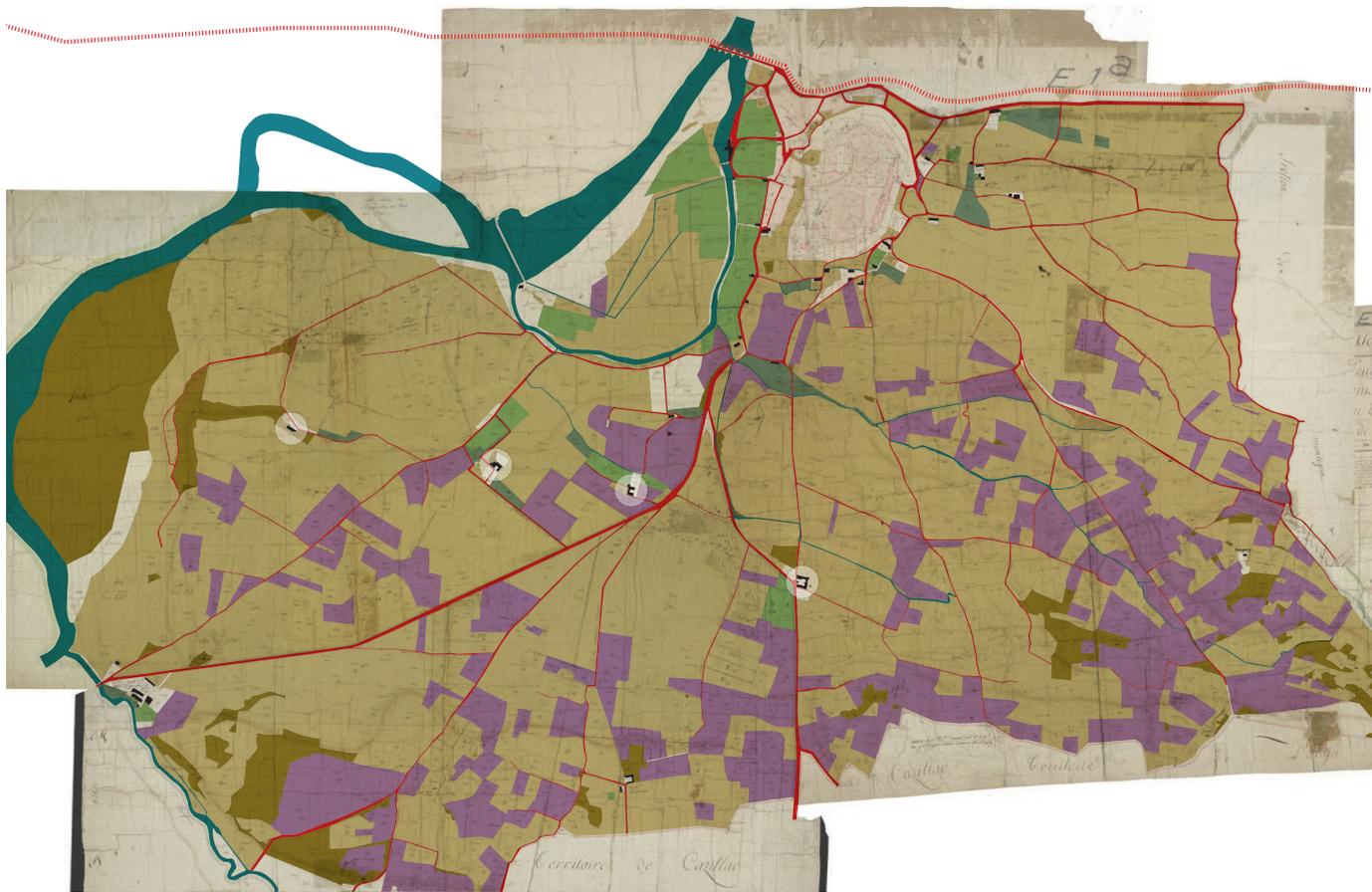
Paysage viticole perception ouverte sur la Cité
 La bande dérasée sert d'espace de stationnement ou d'arrêt photographique
 Contre allée à vocation agricole.
 Piémont viticole de Puech Mary

Le paysage de la route (pas de relation au site traversé) - Echelle 1/400



Des dispositifs structurant le paysage de la route
 Une route renfoncée qui forme un couloir
 La végétation: une barrière visuelle et physique entre la rocade et le paysage qu'elle traverse

LA VALEUR PATRIMONIALE DES DOMAINES



Cadastré de 1809

	Prés		Friches
	Jardins		Terres arables
	Parcelles viticoles		



Réseau de chemins et hydrographique



1809, un paysage de mosaïque diversifié mais à dominance céréalière

Mayrevieille, La Bourdette, Métairie Grande et Termigère sont autant de sièges d'exploitations qui organisent le territoire agricole.

L'analyse du cadastre de 1809 permet de donner une lecture du paysage au XIX^{ème} siècle et d'en comprendre les principales évolutions. D'abord cette analyse met en évidence la place de la vigne dans les occupations du sol. Contrairement à l'idée reçue d'un paysage essentiellement viticole on constate que la vigne ne représente que peu de superficies cultivées au XIX^{ème} siècle.

La majorité des occupations du sol repose sur des terres arables, vraisemblablement des céréales. On retrouve également de grands espaces de friches dans la plaine de Mayrevieille laissant supposer un abandon de ces terres du fait des crues renommées d'Aude.

Ponctuellement, et souvent à proximité des propriétés bâties, on retrouve des jardins adossés à quelques prairies et pépinières ; espaces vraisemblablement vivriers et utiles pour la vie des grands domaines.

L'organisation du territoire se fonde sur 2 réseaux assez remarquables :

- une maille de chemins principalement orientés vers la cité,
 - des chemins depuis Puech Mary vers la Cité
 - des chemins depuis la plaine de Mayrevieille vers la Cité
- une maille hydraulique assez dense qui structure le territoire en carroyage avec les chemins. Ces réseaux dénommés fossés sur le cadastre correspondent vraisemblablement à la fois à des cours d'eaux et des fossés. Il est étonnant également de constater que ce réseau hydraulique cerne les terres arables, y avait-il des systèmes d'irrigation en casier, paich (au sens de barrage – Paich-Paicherou-, barradeau- chaussée hydraulique ?)

Ainsi, on retiendra que la place des terres arables dans ces paysages était alors beaucoup plus lisible qu'aujourd'hui du fait de leur importance surfacique mais également de leur lisibilité du fait du réseau hydraulique qui apparaît plus nettement sur le cadastre.

L'idée d'une mosaïque paysagère tient à cette structuration particulière du territoire : une mixité de culture, des changements d'échelle parcellaire au contact des propriétés bâties mais également entre parcellaire viticole et terres arables. Enfin, la structuration de l'espace entre deux parcelles s'appuie sur un réseau développé et lisible de chemins et fossés.



parcels viticoles



Terres labourables (céréales)

2015, une perte de lisibilité de la mosaïque

La comparaison de l'interprétation du paysage en 1809 avec la situation actuelle repose sur des évolutions marquantes au niveau de Puech Mary, des bords d'Aude et autour des Grands domaines.

Puech Mary

Alors qu'aujourd'hui on constate une occupation du sol majoritairement marquée par la présence d'un espace forestier et de friches, le cadastre de 1809 nous informe sur un paysage totalement ouvert investi par la vigne et les terres labourées.

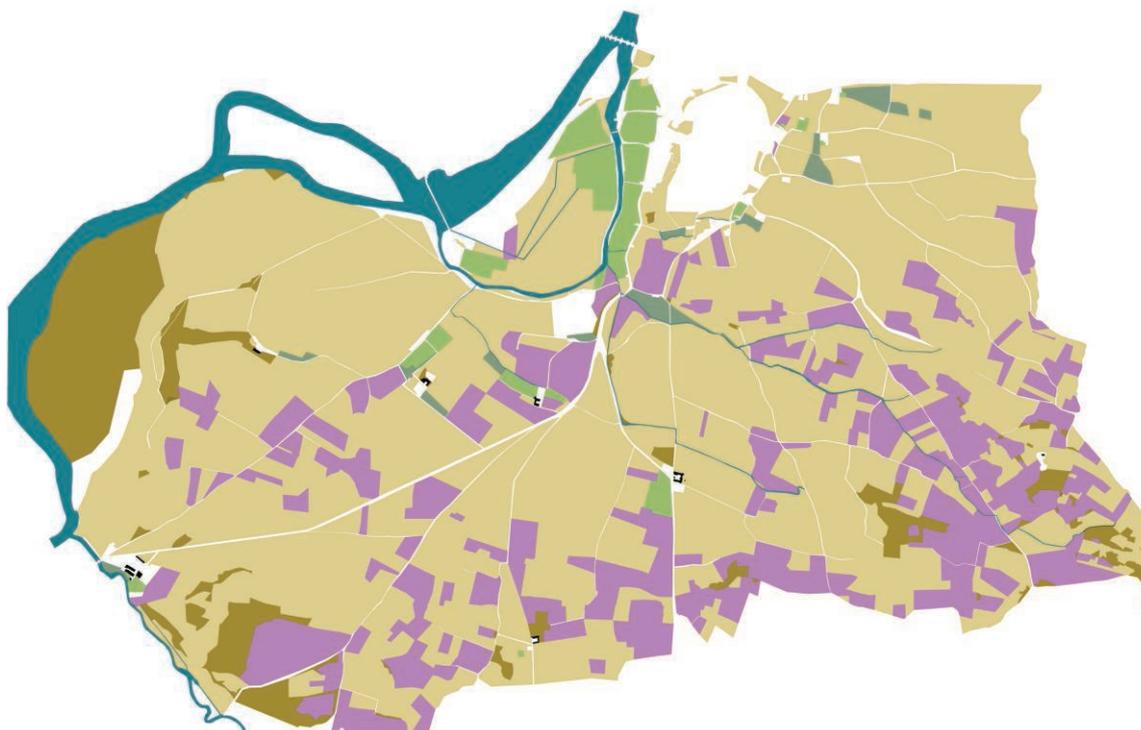
Bords d'Aude

La vigne a supplanté ces secteurs qui étaient en friche en 1809. Les travaux de drainage et de maîtrise des crues réalisées depuis le XIX^{ème} siècle ont vraisemblablement permis de mettre en cultures ces espaces. La digue de Piboulette est un témoignage de ces travaux.

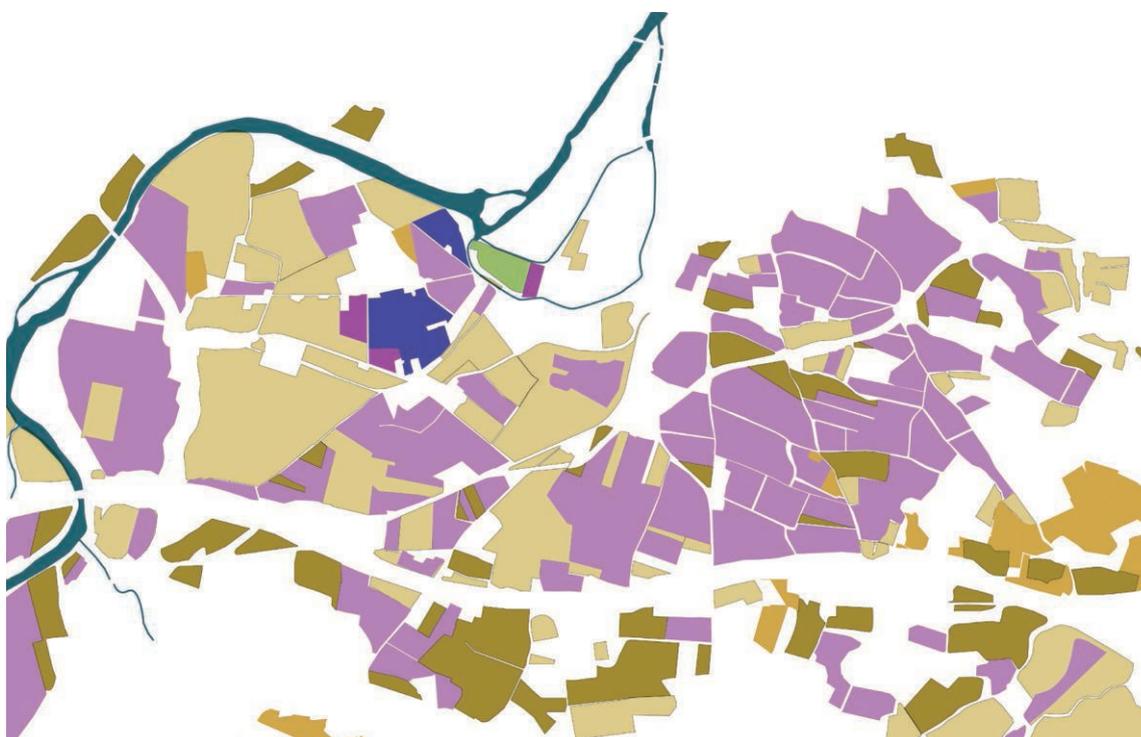
Autour des grands domaines, les évolutions marquantes concernent :

- la transformation du Domaine de Termigère en lycée agricole qui représente un appui de projet intéressant compte tenu de sa vocation mais qui impose également une prise en compte de la qualité paysagère des limites du lycée et notamment celles qui participent aux horizons paysagers dans le site (chemin de Termigère).

Au-delà de l'occupation du sol, l'organisation du territoire est fortement modifiée par une perte de lisibilité des réseaux hydrauliques (fossé, paich, ruisseaux) et une banalisation du paysage des routes (rocade mais également voies et chemins) qui ont tendance à se normaliser (chemin revêtu et élargissement).

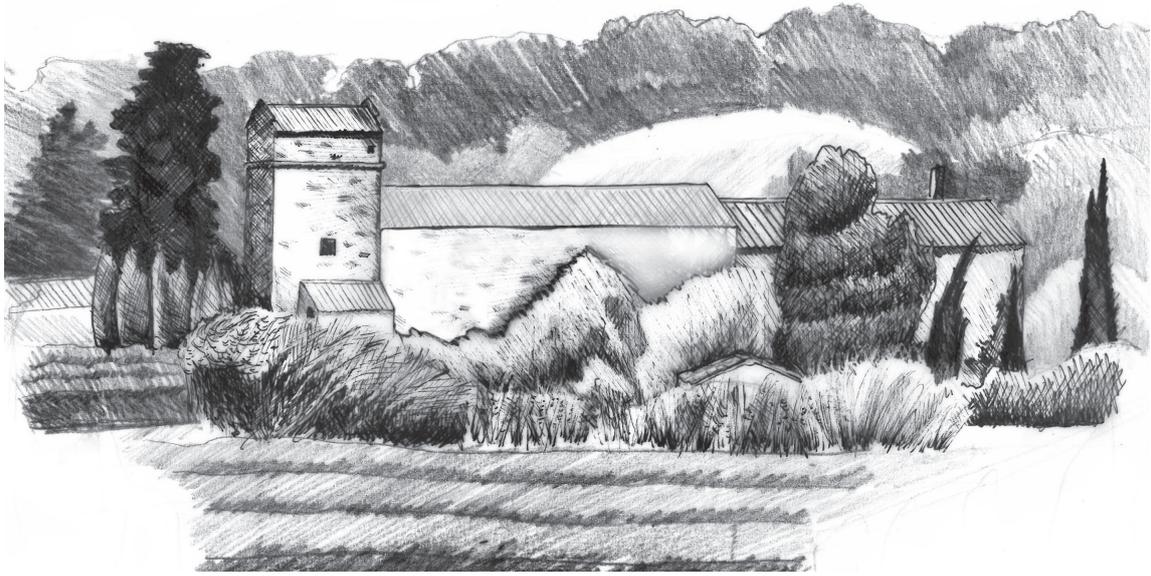


Mosaïque d'après le Cadastre de 1809



Occupation des sols contemporaine





Métairie Grande



Mayrevieille

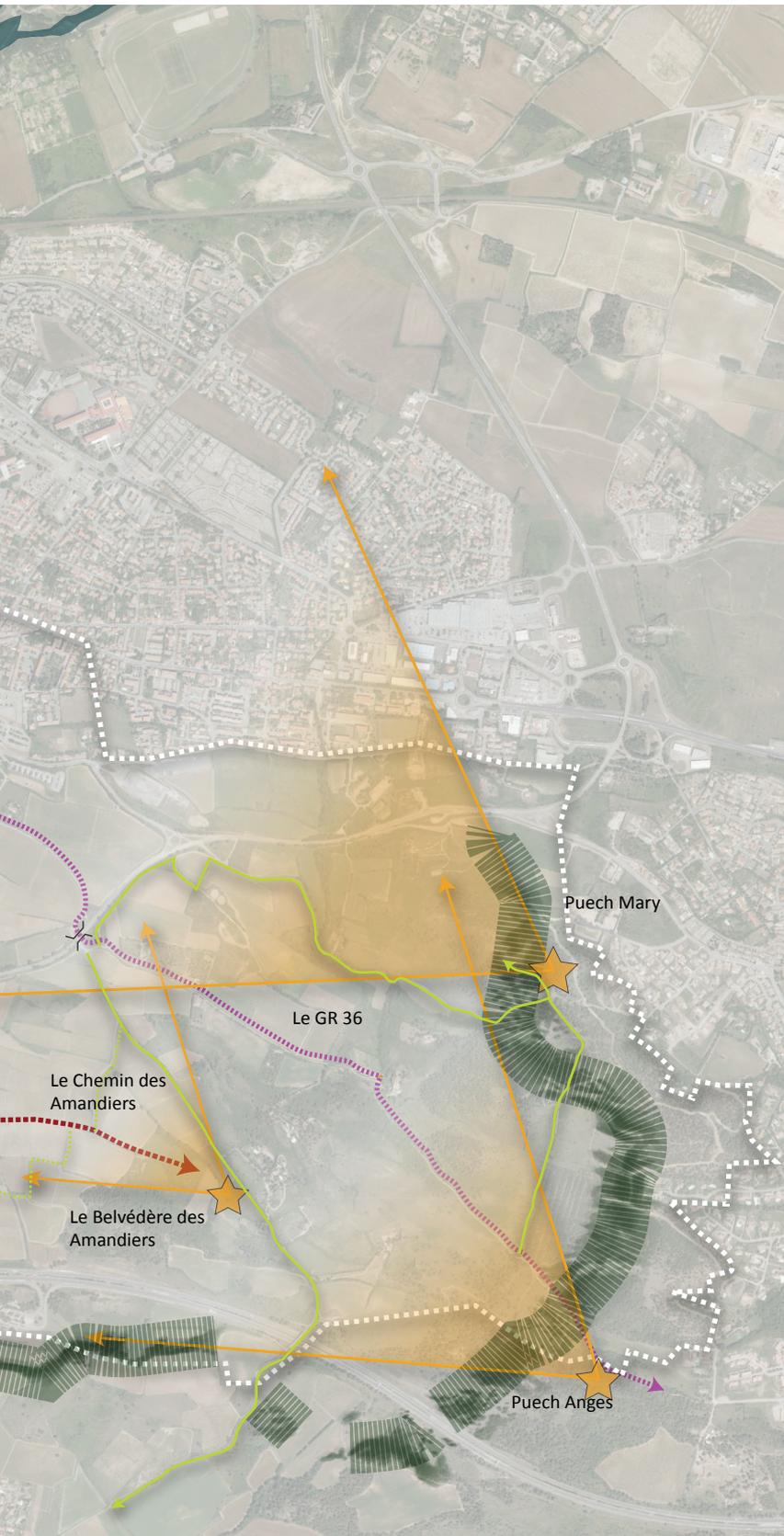
Des mazets essaimés dans le paysage

Ces constructions modestes et minimales essaimées dans le paysage viticole servaient d'abris et de lieu de stockage du matériel. L'évolution des pratiques agricoles rend leur fonction initiale inadaptée. Aussi, la préservation de ce petit patrimoine interroge leur vocation à venir.



LES CHEMINS PLANTÉS STRUCTURENT LES APPROCHES DU SITE ET LES HORIZONS





----- Chemins d'immersions dans le Site



Domaines



Franchissements en sous oeuvre

Systèmes de vues :



Belvédère



Panorama sur le paysage avec la cité pour horizon



Horizon de crête



Horizon de fond de vallée



0

500 m

1 km

« L'ESPACE DE PRODUCTION N'EST PAS UN ESPACE DE LOISIR »

« Rien ne va plus, les mentalités ont changées. »

Il existe un conflit ouvert entre visiteurs et viticulteurs. Les viticulteurs font les constats suivants :

- Les chemins qui servent de tournières sont pratiqués par de nombreux touristes (Prat Mary par exemple). « Il y a un réel risque d'accident ». Les voies sécantes à la rocade et notamment au niveau de Fontgrande ont déjà provoqué des accidents avec des engins agricoles.
- Les chemins ne sont pas propres, voir il y a des dépôts d'ordure (Ste Croix)
- Vols au niveau d'exploitation de maraichage mais également dans les vignes
- Pour le 14 Juillet, « il se garent partout, dans les vignes »

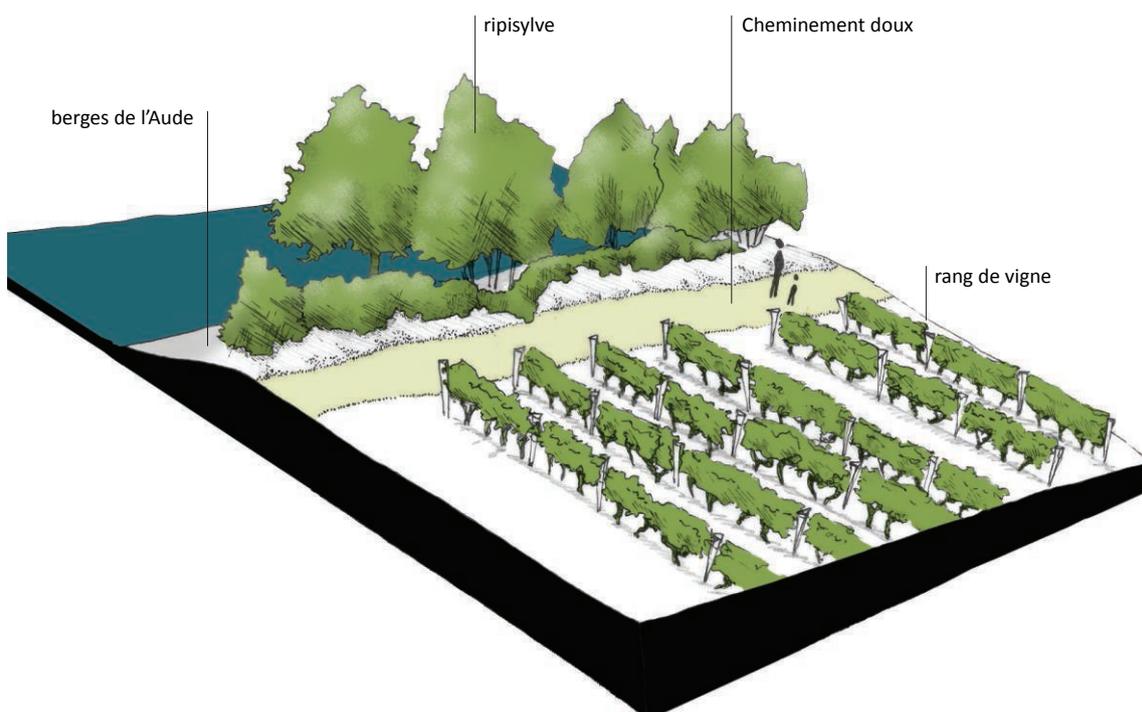
Cette problématique de cohabitation des usages de production et de découverte du site pose l'enjeu des limites entre l'espace public et l'espace privé. Si cette notion est toujours assez claire dans l'espace urbain, elle est souvent confuse dans l'espace rural. Néanmoins, cette problématique est plus complexe car elle renvoie à plusieurs autres problématiques :

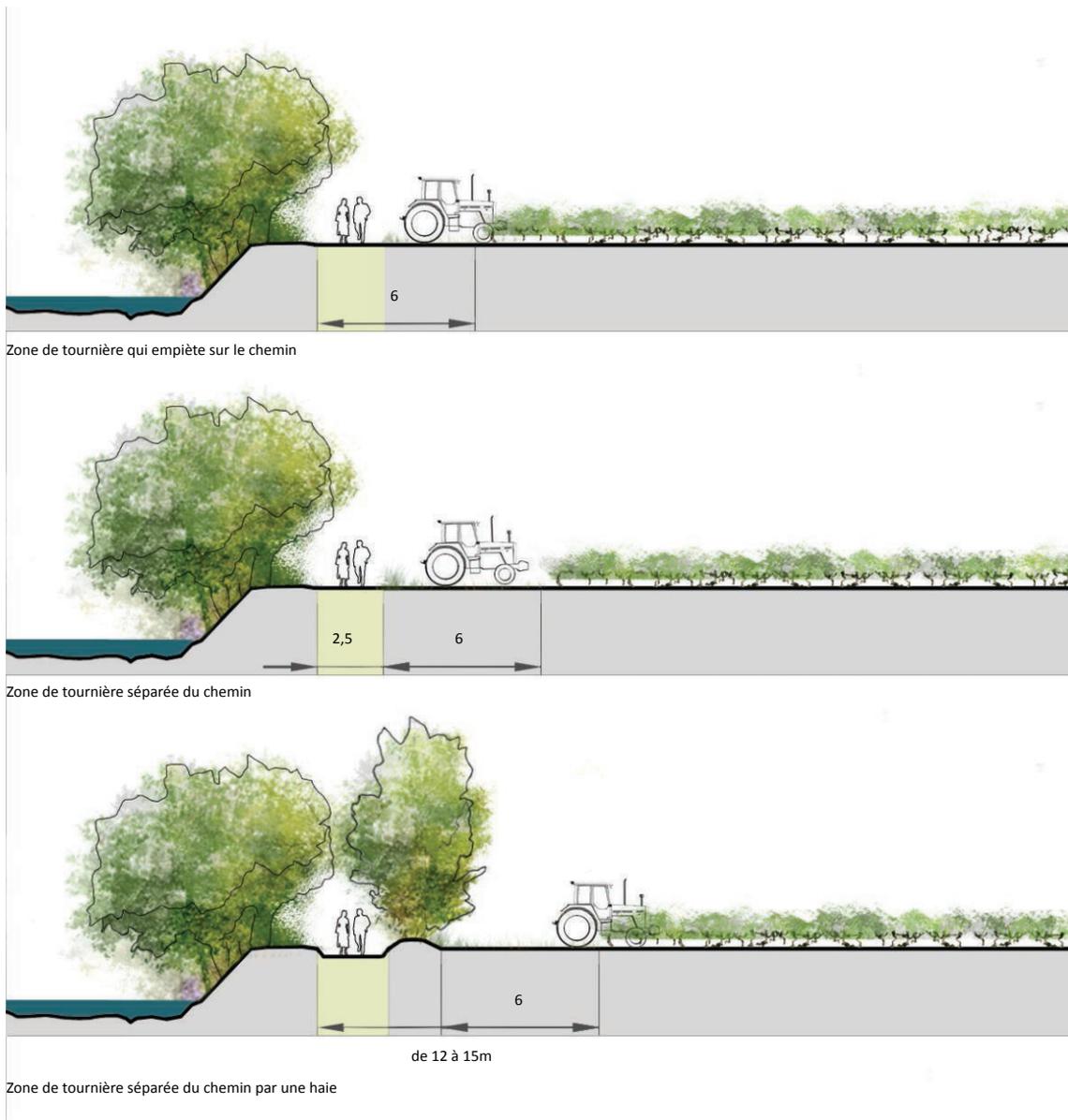
- l'oubli ou l'absence de convention de droit de passage (notamment sur l'itinéraire du parcours du cœur)
- une signalétique sur les cheminements doux désuète ou inexistante
- l'absence d'espace d'accueil touristique (polarité) qui permettrait non seulement de se garer mais de disposer de commodités, d'informations, de règles ...

Cette problématique de cohabitation des usages de production et de découverte du paysage se pose au même titre pour les espaces naturels ; quel degré de fréquentation, jusqu'où, dans quelle conditions ... ?

Au-delà de la limite entre l'espace de production et des chemins permettant la découverte du site, il s'agit d'aménager les espaces dans l'esprit du lieu ; parking paysager, chemin en relation avec le contexte, belvédère...

La problématique des tournières, où placer la limite ?





L'enjeu est de donner une lisibilité aux limites (production/promenades), aux parcours, aux espaces d'accueil, aux devoirs de chacun dans le site (règles). Cette nouvelle limite peut s'inscrire dans le concept du Parc Naturel Urbain ; c'est à dire un espace limité (bien qu'extensif) et un espace réglementé.

Compte tenu de la « méfiance » des viticulteurs, il apparaît évident de réaliser un travail à part entière de dialogue et de communication sur ces aspects afin de rétablir un climat de confiance. In fine, il ne s'agit pas uniquement d'un problème de mentalités mais d'un manque d'organisation de l'espace et d'accueil tant de la part des collectivités que des exploitants. Par conséquent, il y a lieu de définir précisément le périmètre (et les limites) de l'espace de déambulation.

LE CHEMIN ET LA HAIE, UNE VALEUR PAYSAGÈRE À RÉ-INVENTER

Les chemins et, en particulier les «chemins ruraux», forment un patrimoine dont les racines remontent à des usages anciens (lien entre les exploitations agricoles, voie Romaine, chemin de St Jacques). Le maintien des chemins du fait de la liberté de circulation est remis en cause par la montée en puissance des conflits d'usages entre exploitants et touristes. Pourtant leur vocation de desserte des riverains, d'accès aux exploitations agricoles et de déambulation est nécessaire. On constate l'abandon progressif de certains tracés (Mayrevieille), ou une privatisation ou appropriation par des riverains ou exploitants.

Les chemins sont une donnée structurante du projet de paysage et du développement touristique. En effet, les pratiques sociales sont renouvelées par le développement de la randonnée et des « vélo-route/voie verte » partout en France.

Les chemins jouent un rôle dans les activités économiques qui produisent les paysages et, naturellement, ils sont des éléments qui participent à la composition des paysages. Aussi, leur prise en compte est évidente dans l'élaboration du Parc Naturel Urbain.

Le temps de la marche est un moment intime avec l'espace traversé. Cela dérange mais c'est un droit (loi de décentralisation du 22 juillet 1983). Dès lors, les chemins constituent autant d'éléments qui participent d'une part à l'accessibilité des paysages et, d'autre part, à sa découverte. Rappelons simplement l'émergence des PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) dans les années 1980.

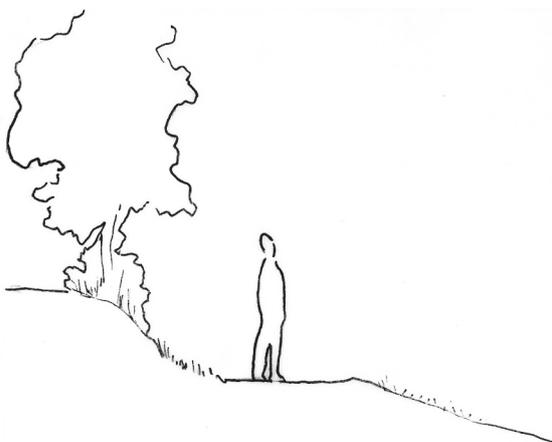
La loi instaure l'objectif de favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée.

La relation des chemins au paysage ne s'exprime pas uniquement du fait de l'accessibilité et de la découverte du paysage. Le chemin est aussi un paysage en soi : chemin en creux, chemin gravé dans la topographie, bordé d'arbres ou de haies, construit par des murets de pierre, en rive de l'Aude (halage ?)... A ce titre, avec leurs bords, ils sont des espaces où la biodiversité peut s'exprimer, ils participent à des corridors écologiques, la trame verte.

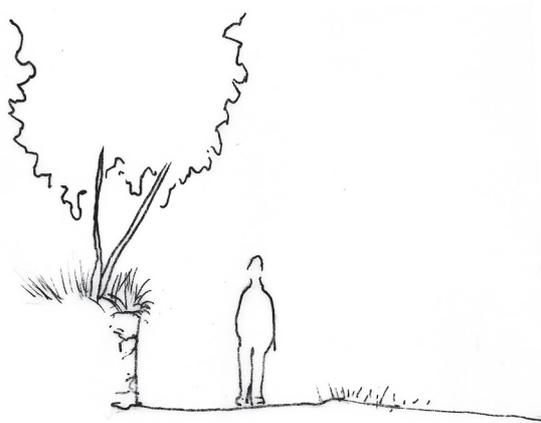
Dans les perceptions lointaines le chemin structure le paysage, il est d'autant plus remarqué s'il est planté (chemin des Amandiers), d'ormeaux (aujourd'hui décimés du fait de la graphiose)...

Les chemins constituent des plans successifs dans ce paysage de mosaïque et parfois même des horizons structurants.

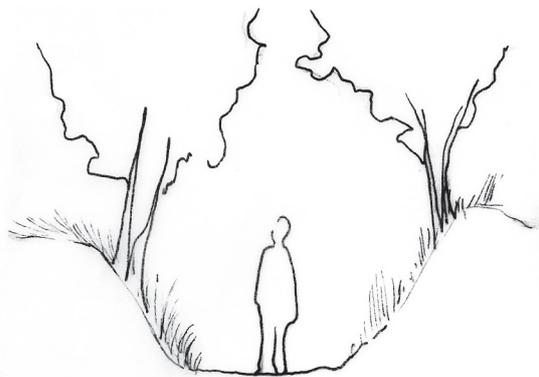
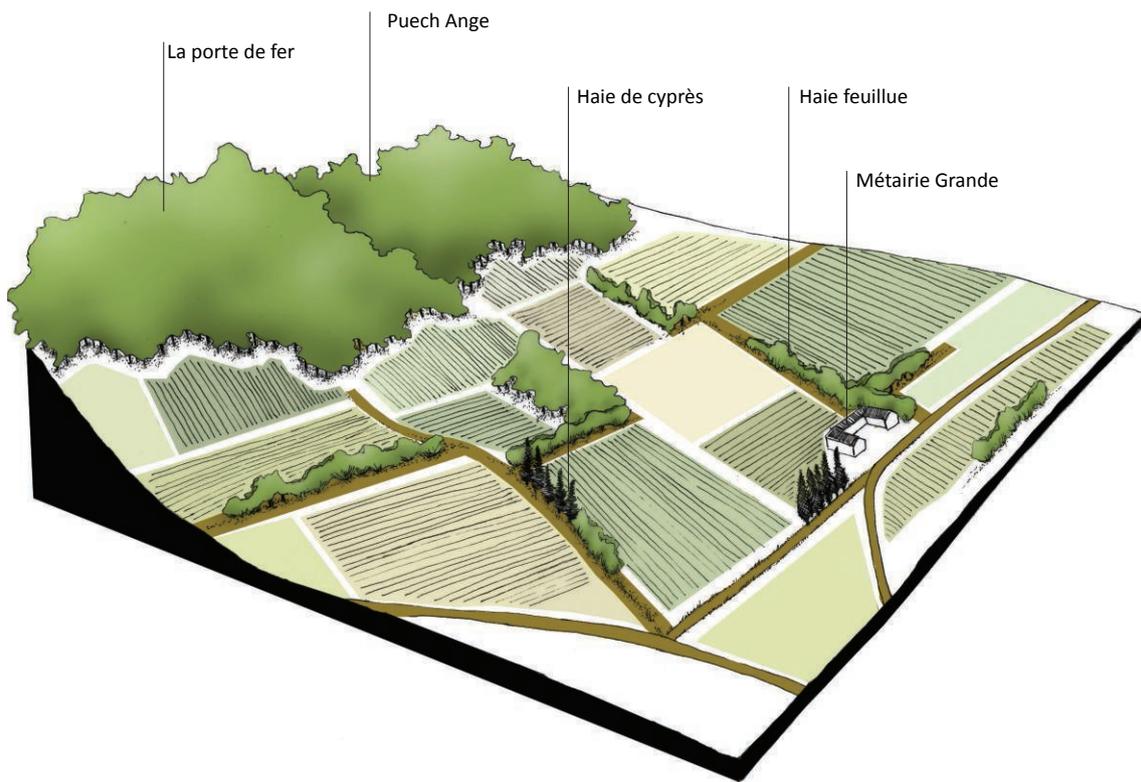
L'absence d'entretien des haies et de leur maintien pour des raisons économiques conduit à la disparition progressive de ce motif de paysage structurant.



Le chemin en balcon



Un muret de soutènement en pierres sèches



Un chemin en creux avec des talus plantés



La haie sépare le chemin du talus

UN RÉSEAU DE HAIES

Les réseaux de haies servant à marquer une limite de propriété ou d'usage accueillent généralement une large biodiversité notamment grâce à l'effet «lisière» qu'ils procurent, permettant la cohabitation entre espèces de milieux fermés, espèces de milieux ouverts et espèces propres aux lisières.

La particularité et la richesse supplémentaire sur le périmètre d'étude c'est la jonction que crée ce réseau entre milieux de type méditerranéen à l'est avec les ripisylves et milieux humides sur l'île et le long du fleuve.

Le niveau d'enjeu de ces milieux est majeur. Ce réseau permet à bon nombre d'espèces de circuler et constitue donc un élément primordial de la trame verte et une structuration du paysage de mosaïque.

Par ailleurs, il contribue à la régulation des eaux pluviales et au maintien des terres

Enjeux :

Renforcement des liaisons en replantant des espèces adaptées, en respectant le gradient du caractère méditerranéen à l'est au caractère plus océanique à l'ouest, en s'insérant dans la dynamique du paysage actuel et en laissant ou en créant des ouvertures pour dégager des angles de vision privilégiés



LÉGENDE

	Boisements xérophytes		Jardins
	Friches		Ripisylve
	Haies de Cyprès		Peupleraie
	Haies de feuillus		



0 500 m 1 km





La haie : une limite parcellaire



La haie de cyprès : des horizons marquants



Le chemin des amandiers : un chemin en creux



La haie, un vocabulaire structurant les horizons

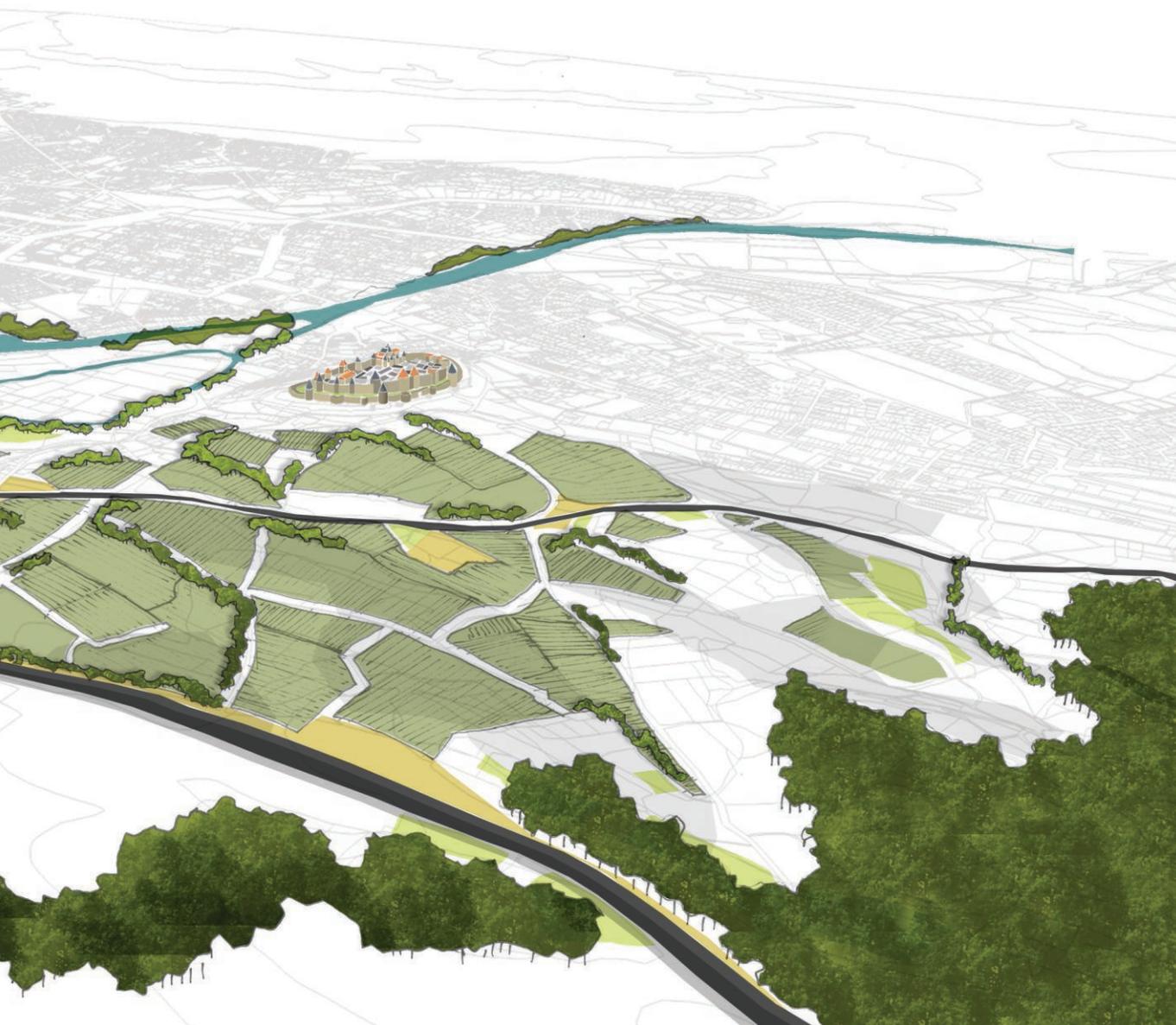
DE PUECH MARY À L'AUDE PAR LE RÉSEAU DE HAIES

Il y a un véritable enjeu à renforcer la lisibilité des chemins :

- rendre lisible l'accessibilité (tout en ménageant les conflits d'usages)
- rendre lisible la trame verte notamment d'amandiers en bordure
- restructurer la mosaïque du paysage
- maintenir et développer les corridors écologiques
- créer des parcours qui racontent et immergent dans le territoire carcassonnais, au-delà de la seule Cité

Lieux de passage et de rencontres les chemins bordés d'arbres et de haies sont indispensables pour la lecture du paysage de mosaïque ; en ce pays où « l'ombre est utile ».





LES POTENTIALITÉS AGRONOMIQUES DU SITE

Les opportunités et les freins à lever

Au vu de la situation du site au pied de la Cité, de l'importante population touristique qui vient chaque année, et des capacités agronomiques du site, de nombreuses pistes de valorisation agro-touristiques pourraient être creusées : développement de la vente en circuits courts pour des produits maraîchers, fruitiers (yc olive ou petits fruits), voire plus (paysan-boulangier), une transformation des productions (confitures, soupes, voire pain) ... le tout avec des lieux de promenade et de rencontre avec les agriculteurs... Un certain nombre de pistes allant dans ce sens seront développées lors de la prochaine phase. Il est cependant important de garder en tête trois principes importants :

- **les productions en circuits courts ne sont pas « automatiquement » plus rentables que des productions en circuits longs**, notamment au vu des compétences du producteur et de la structure de l'exploitation
- la zone d'étude est un espace privé, qui a de nombreux propriétaires, et qui est géré par quelques exploitants : il est donc indispensable de prendre en compte le facteur humain dans toute la suite du projet.
- **les producteurs d'un territoire optimisent leur système en fonction d'un certain nombre de critères, qui leur sont propres** (et qui ne rejoignent pas forcément les intérêts de la collectivité) : superficie disponible, savoir-faire, matériel présent sur l'exploitation et capacité d'investissement, débouchés et encadrement technico-économique présents, intérêt (ou pas) pour les métiers complémentaires à la production (transformation, commercialisation), perspectives de transmission ...

Pour autant, la collectivité peut activer un certain nombre de leviers pour aller plus loin dans le projet :

- des leviers qui vont jouer sur le plan économique : faciliter des débouchés ou des circuits de distribution, l'installation d'un magasin, l'accompagnement à la mobilisation d'aides financières ...
- des leviers réglementaires concernant la protection du foncier agricole à long terme, et assurant la lisibilité de sa non-constructibilité (dont le périmètre Unesco au premier plan)
- des leviers liés au foncier et à la question de l'installation et de la transmission, à condition d'envisager une action foncière : maîtrise publique de foncier agricole voire de bâtiments pour faciliter des installations (notamment maraîchères ou viticoles), mise en place d'une couveuse (avec l'aide du lycée et/ou d'exploitants en place)

Un exemple d'action qui aurait toute sa place sur le site :

Acquisition à l'amiable ou par préemption, par une collectivité, d'un domaine du site (bâtiments et terres comprises) à l'occasion de la cessation d'activité d'un exploitant, aménagements si nécessaire, et mise à disposition de cette structure à 2 ou 3 jeunes vignerons, bien formés (ingénieur/BTS en viticulture-œnologie), ayant des projets de valorisation de 5-7 ha en viticulture à haute qualité environnementale (ou Agriculture Biologique), pour produire des vins de qualité vendus en partie en circuits courts, et valorisant l'IGP Vins de la cité de Carcassonne : avec une communication adaptée, quelle vitrine pour le territoire ! Ces futurs agriculteurs pourraient être intéressés par une diversification économique ou paysagère permettant de valoriser le territoire (haies, oliviers, chênes truffiers ...)

On peut même imaginer des installations « multiples » comme une association entre un viticulteur et un maraîcher diversifié ou un paysan boulangier, permettant de mutualiser certains bâtiments ou équipements...

Il n'y a aucun doute sur le fait qu'il y aurait des candidats pour venir sur un site tel que celui-ci (les appels d'offres récents menés par des collectivités, ainsi que le nombre croissant de jeunes formés en viticulture-œnologie cherchant à s'installer le prouve), le seul blocage à lever est celui de la maîtrise du foncier.

propositions pour la suite de l'étude

Animation d'un atelier avec les élus du territoire

Au vu des enjeux et potentialités évoquées ci-dessus, et des pistes de travail qui pourraient être envisagées (circuits courts, action foncière...), il nous paraîtrait intéressant de proposer un atelier de travail réunissant:

- des élus de Carcassonne
- des représentants de la profession agricole locale (Chambre d'agriculture, syndicat d'AOC, SAFER)
- le lycée agricole
- des représentants du Département et de la Région chargés de mission agricole/foncière (compétences foncier/PENAP du département, et compétences économiques + autorité de gestion du FEADER de la Région).

Cet atelier permettrait d'évoquer différents leviers d'action, illustrés par des retours d'expérience (voire des témoignages), et de tester ceux sur lesquels les élus souhaitent se positionner / aller plus loin. En effet, un certain nombre de leviers vont avoir trait au foncier / aux question de transmission, et donc de patrimoine, ce qui nécessite pour les élus d'avoir une idée très claire des objectifs et du projet pour pouvoir porter des actions qui peuvent être mal perçues par certains.

Sujets à approfondir à l'étape suivante du point de vue agricole

La phase suivante permettra de préciser :

- le potentiel de développement de l'agriculture urbaine/ des circuits courts
- les leviers à activer
- des scénarios d'évolution de la zone viticole, et les leviers à la portée de la collectivité pour aller plutôt vers l'un ou l'autre
- d'identifier les financements mobilisables (en fonction des actions retenues), notamment auprès du FEADER (UE), ainsi que les outils existants, notamment sur la question de l'action foncière

2.

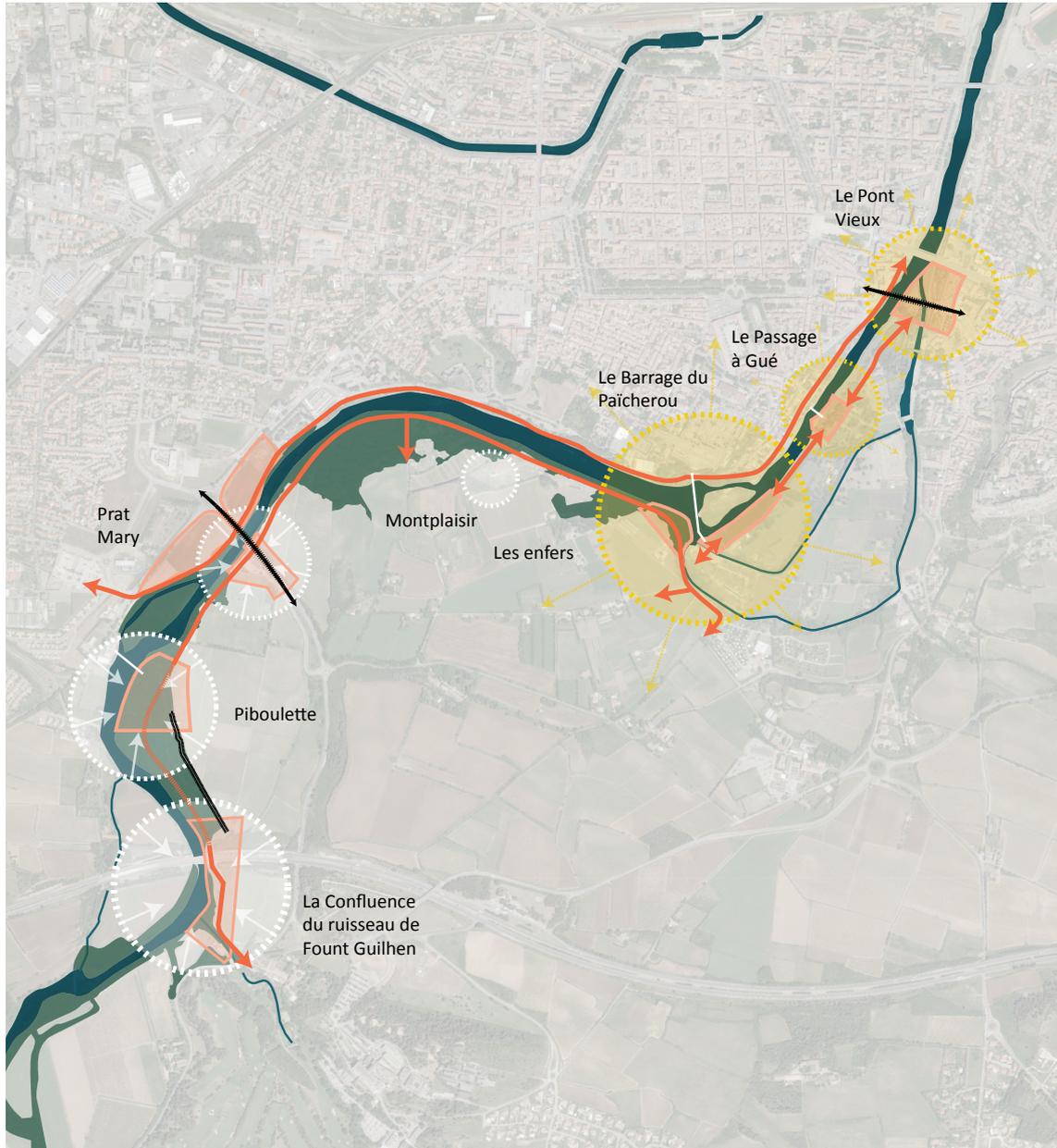
UN FLEUVE, DES LIEUX ET UNE LISIÈRE URBAINE





AUDE, D'UNE RIVE À L'AUTRE

En amont du pont vieux, Aude représente la limite entre la ville et le site. Cette situation particulière génère des contacts privilégiés avec la ville. Les berges d'Aude ont toujours été fréquentées par les Carcassonnais. Plusieurs guinguettes jalonnaient les rives du fleuve. Ces lieux de rassemblement populaire en rive d'Aude fait partie intégrante de l'identité du site dans la mesure où ces lieux sont ancrés dans la conscience collective. Parmi ces sites subsiste la guinguette du Païcherou alors que Monplaisir d'été et Piboulette ne sont plus en activité.



LÉGENDE

	Ripisylve		Franchissements piétons existants
	Lieux		chemins existants
	Lieux ouverts		Lieux peu accessibles, peu lisibles



En amont du Pont Vieux, il n'existe que trois liens entre les deux rives : le pont de Prat Mary, Le passage à gué en aval du Païcherou et le Pont Vieux. Dans le processus de valorisation du site, ces passages d'une rive à l'autre sont des lieux stratégiques pour articuler les points d'intérêts.

Sur les rives d'Aude 5 lieux portent des valeurs identitaires forte soit parce qu'ils existent depuis toujours, soit parce qu'ils constituent des potentialités de projet afin de rendre lisible les qualités de site :

- La confluence entre Aude et le ruisseau de Fount Guilhen
- Piboulette
- Prat Mary
- Montplaisir
- Païcherou et bord d'Aude



Prat Mary, une plateforme en attente - Lisibilité de l'aqueduc



Barrage de Piboulette



Barrage du Païcherou



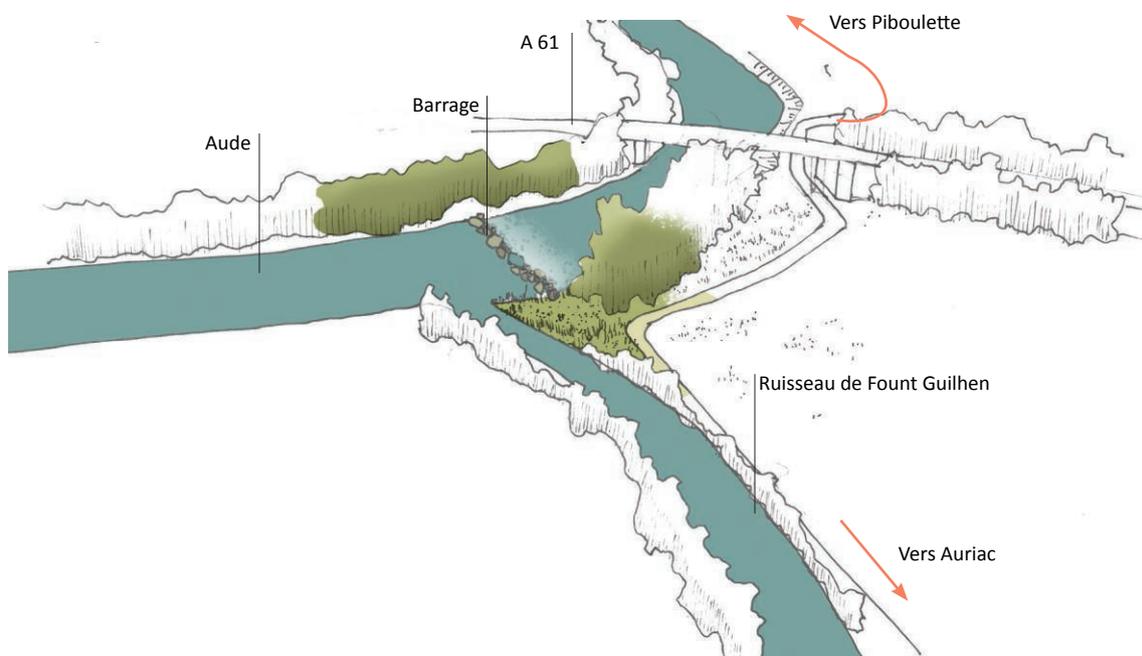
La confluence de Fount Guilhen



Montplaisir

La confluence avec Aude et le ruisseau de Fount Guilhen

Ce site de confluence peu valorisé aujourd'hui présente une biodiversité ordinaire sur ces rives : chanvre d'eau, salicaire, roselières, saulaie. Au-delà du Pont de l'Autoroute, ce site ne semble pas fréquenté alors qu'il représente une situation unique de confluence sans discontinuité.

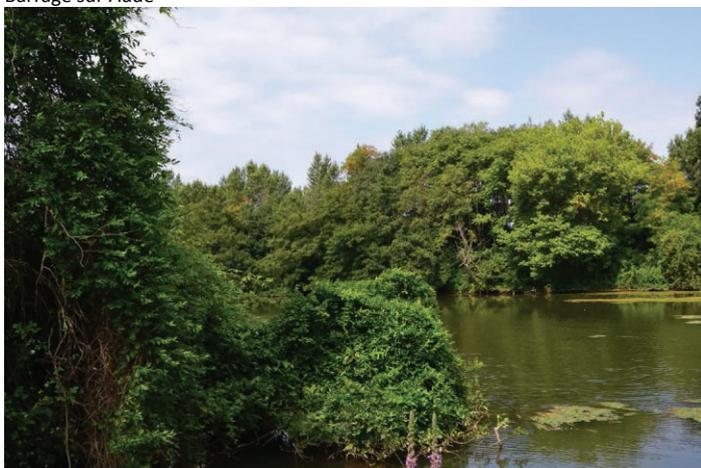


Barrage sur Aude



Chanvre d'eau

Salicaire



Des ripisylves d'Aude exemplaires et préservées



La confluence : un espace intime peu accessible

Piboulette

Ce site d'activités sportives et de promenade en bord d'Aude représente une valeur au travers d'un patrimoine oublié : la digue de Piboulette, la station de pompage formant une île en aval de la chaussée. L'aménagement du site dans les années 1980 représente un aménagement équipementier nécessaire mais qui n'a pas permis de valoriser l'ensemble du site. Ce site porte aussi une mémoire sociale liée à la guinguette qui se trouvait là. Il est circonscrit par des limites franches très lisibles mais peu valorisées.



Photo aeriene de 1958, avant l'implantation des équipements sportifs



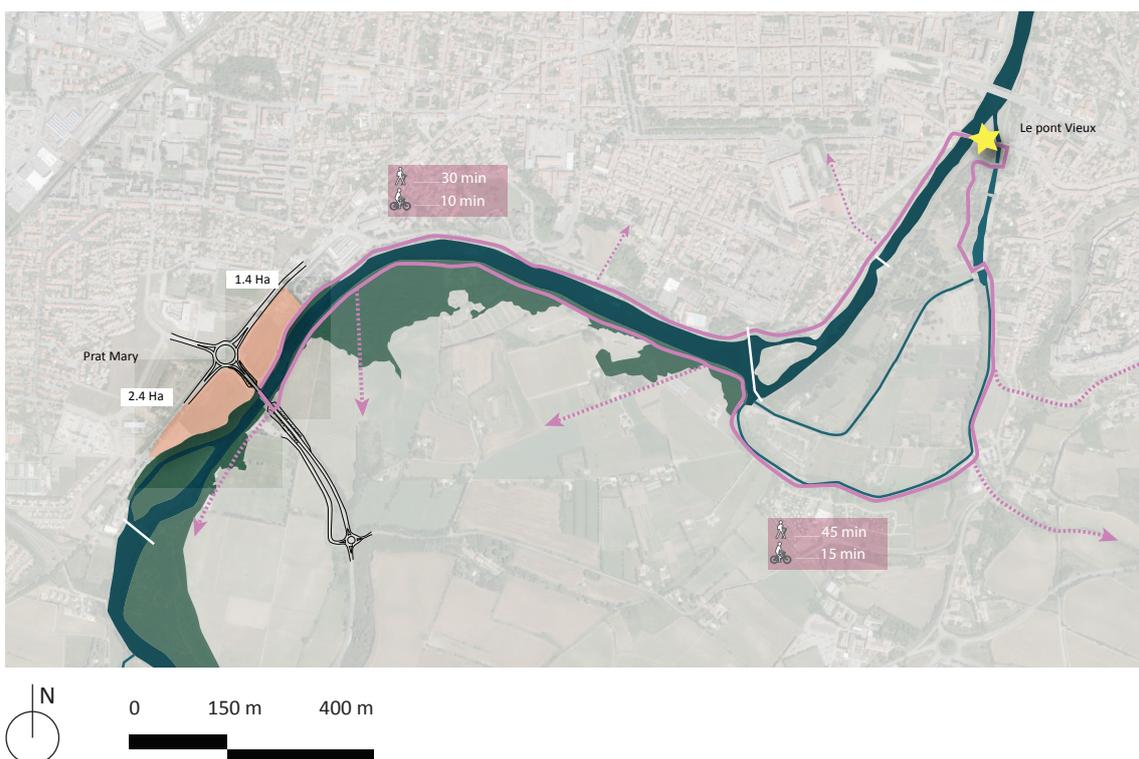
Piboulette est un espace boisé avec peu de relations à l'Aude, aménagements ponctuels peu accessibles

Prat Mary

Prat Mary est une situation stratégique en entrée de ville et sur les bords d'Aude. Cet espace de près de 4Ha au contact du fleuve semble être délaissé. En effet, malgré l'initiative de plantation d'une prairie fleurie, les contacts au fleuve ne sont pas traités, la présence d'Aude n'est pas valorisée et les déchets jalonnent les berges.

La liaison piétonne est peu assurée : franchissement du pont Garigliano dangereuse due à une vitesse de circulation élevée, connexion aux cheminements de part et d'autre d'Aude peu lisibles.

Ces espaces de Prat Mary sont aujourd'hui en attente de vocation. Cette situation stratégique proche du pont Vieux (10 minutes en vélo par la berge urbaine et 15min par le parcours du coeur) repose également sur le pont de Garigliano, un des trois franchissements permettant de lier les deux rives.



Vue depuis le pont de Prat Mary

Monplaisir

Difficile d'accès Monplaisir représente un autre site ancré dans l'inconscient collectif du fait de l'ancien bac qui permettait de lier les deux rives d'une part et la présence d'une Guinguette en bord d'Aude : la guinguette «Monplaisir d'été» jusque dans les années 1960. Cette guinguette se situait approximativement à un kilomètre après le site du Païcherou Ce franchissement d'Aude était permit par la barque de Margot (vendeuse de légumes sur le marché).



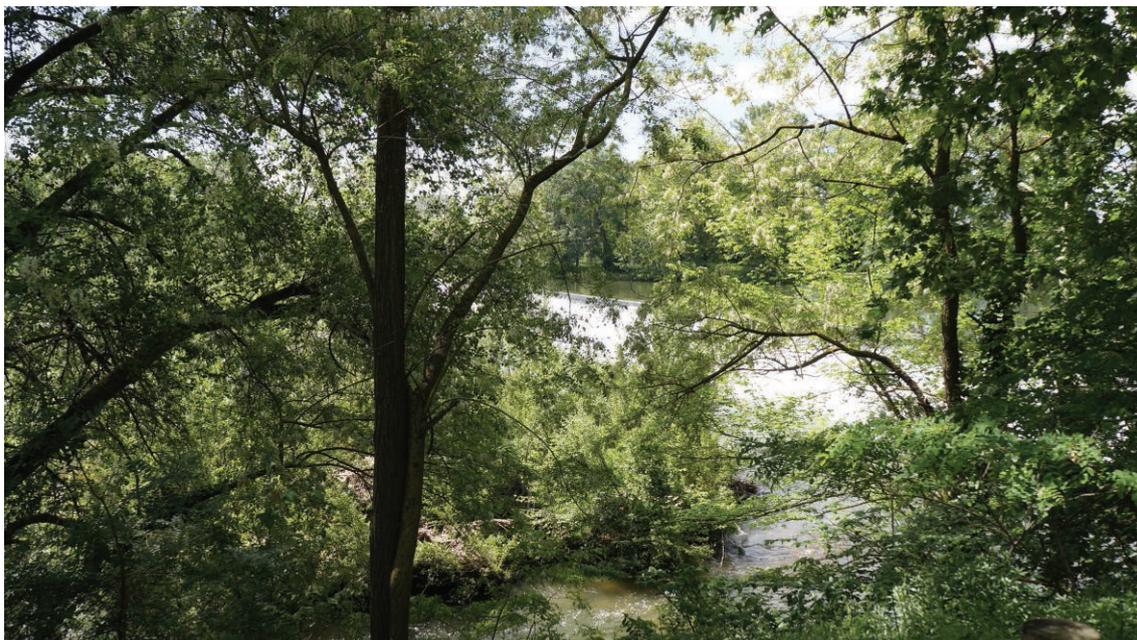
Franchissement d'Aude à hauteur du Païcherou



Barque sur l'Aude et paysage de rive très ouvert

Païcherou et bord d'Aude

Le « paich » représente une retenue d'eau, une chaussée formant chute et miroir d'eau en amont. Ce dispositif de gestion des eaux dans le cours du fleuve se retrouve également dans le vocabulaire employé par les habitants de la plaine de Mayrevieille en ce qui concerne les réseaux hydrauliques qui jalonnent le paysage. Le Païcherou est un espace très investi du fait des équipements qui se situent à proximité mais également parcequ'il s'agit de la seule guinguette qui subsiste en bord d'Aude. Cette situation pittoresque n'est pas valorisée.

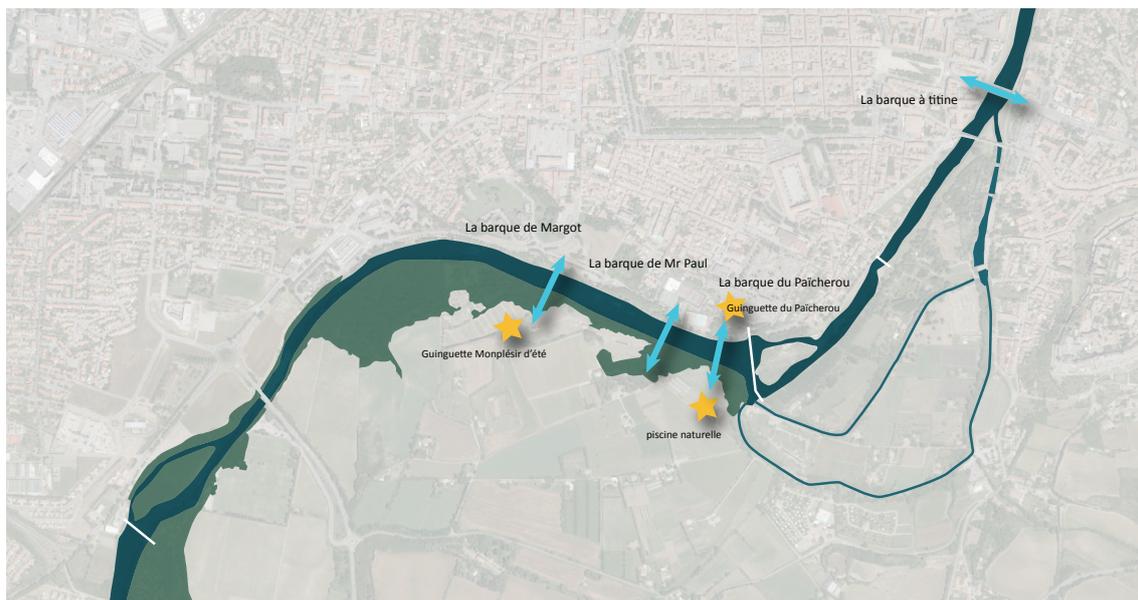


Le barrage du Païcherou : un espace non lisible depuis la rive gauche d'Aude



Rive droite : un espace à requalifier

Les franchissements de l'Aude : une mémoire collective



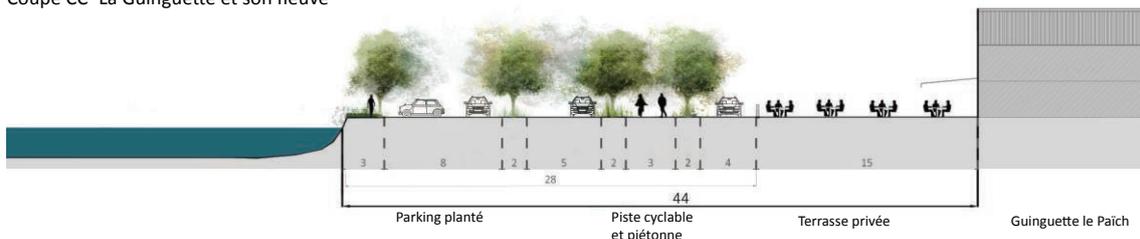
Les barques étaient utilisées par les Carcassonnais lorsque les ponts traversant Aude n'étaient pas encore construits (Pont de l'Avenir et pont Garigliano)

Il existait quatre barques qui permettaient de franchir le fleuve Aude :

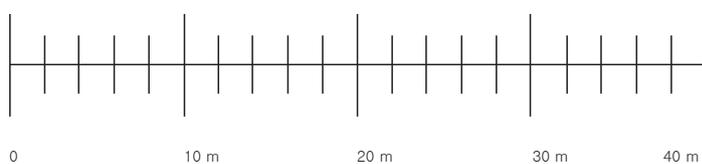
- La barque de Titine au niveau de la rue Antoine Marty, à l'emplacement du pont de l'Avenir
- La barque de Florent Quintilla qui reliait le Païcherou à une piscine naturelle située à l'autre rive où les gens dînaient sur l'herbe à la belle saison.
- La barque de Paul (au droit des terrains de tennis de l'ASPTT) à 500 mètres en amont de la guinguette du Païcherou. Elle servait à relier l'autre rive, où l'on peut encore retrouver des éléments rouillés sur lesquels le câble d'acier était tendu.
- La barque de Margot reliait la guinguette « Monplésir d'été », située à un kilomètre en amont du Païcherou. Margot utilisait la barque pour aller vendre ses légumes sur le marché.

Au-delà des lieux, l'enjeu majeur repose sur l'accessibilité au fleuve. En effet, si les chemins et passages d'une rive à l'autre existent (parfois partiellement ou en impasse) leur lisibilité n'est pas évidente. L'autre enjeu repose sur le développement des déplacements cycles compte tenu de la faible amplitude topographique dans cette entité de la vallée fluviale. Quelques pistes existent mais il n'existe pas de maillage global qui se rattache efficacement au maillage de l'agglomération.

Coupe CC' La Guinguette et son fleuve



LES RIPISYLVES D'AUDE



Les ripisylves sont constituées du cordon de végétation occupant les berges des cours d'eau, canaux et fossés.

Selon les secteurs, cette ripisylve n'existe plus du tout (berge artificialisée ou avec seulement une couverture herbacée) ; ne comporte que quelques arbres ; est repoussée dans le talus de la berge et n'a pas la place de se développer en haut de berge ; est composée de strates et d'essences variées se développant sur une large bande en lit majeur.

C'est un espace primordial pour l'accueil (réservoir de biodiversité) et les déplacements (corridors écologiques) de la biodiversité vivant dans les milieux aquatiques, semi-aquatiques, humides et forestiers : amphibiens, reptiles, oiseaux, mammifères.

Cet enjeu est à concilier en fonction des besoins d'ouverture sur le paysage fluvial

Le niveau d'enjeu est majeur. Les ripisylves sont un élément essentiel de la trame bleue et de la sous trame «milieux forestiers» de la trame verte et bleue. Elles contribuent aussi à l'amélioration de la qualité de l'eau.

Les enjeux :

- gérer la végétation afin de la dynamiser ; enlever les arbres morts ou mourants risquant de tomber dans le lit mineur.
 - Planter des essences diversifiées, bien adaptées en fonction de la distance à l'eau, pour créer un corridor plus dense, continu si possible, en particulier le long des fossés de drainage dans la plaine de Mayrevieille et sur l'île.
 - Mettre en valeur les trames vertes et bleues existant en milieu urbain ; créer une jonction avec les trames vertes et bleues à une échelle plus large (Puech Mary, Lac de la Cavayère)
- Contrôler les espèces invasives comme le bambou, la cane, le robinier



Ripisylve de faible épaisseur en haut de berge, et plutôt développée dans le talus de berge (le long du parcours du cœur, en particulier)



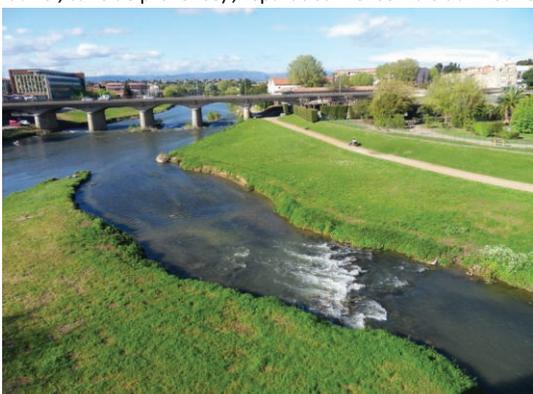
Berge minérale mais avec une risberme colonisée par de la végétation (entre le pont vieux et le pont de l'avenir en rive droite)



Présence d'espèces végétales envahissantes (bambous, laurier, cane de provence) ; répartis sur l'ensemble du linéaire



Présence d'arbres morts sur pied ; existe sur l'ensemble du linéaire

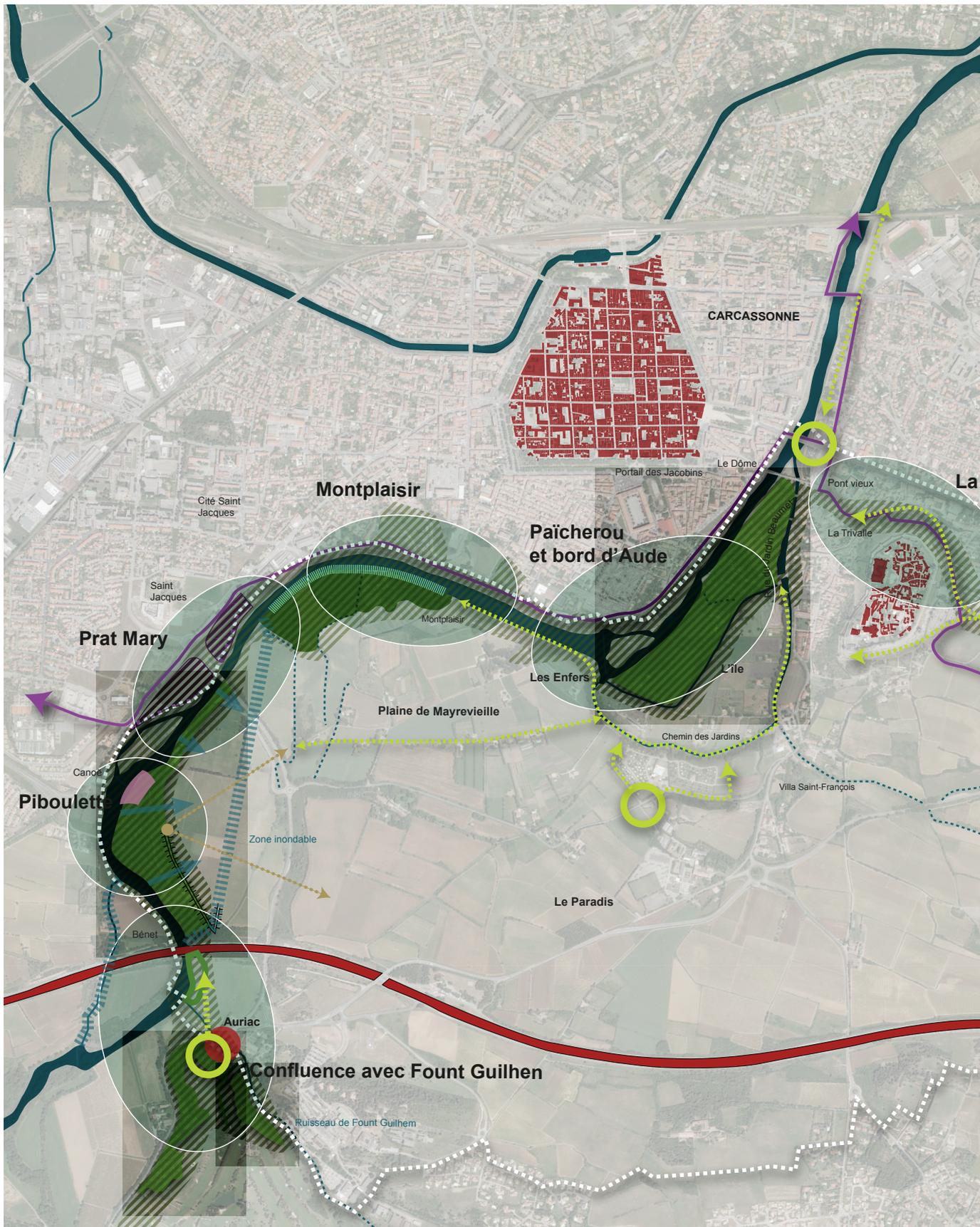


Berge avec une végétation rase (très régulièrement tondue)



Berge avec végétation herbacée rase et quelques grands arbres

UNE LISIÈRE DE PUECH MARY AUX RIVES DE L'AUDE... VERS UNE LOGIQUE DE SITE





Trois ensembles paysagers et écologiques composent la trame verte du site : une lisière urbaine, la forêt communale de Puech Mary ainsi qu'un réseau de haies. Cette trame représente une potentialité paysagère doublée d'un corridor écologique en « pas japonais ».

La lisière urbaine figurée sur la carte (jointe) émerge de l'atelier participatif de Juin 2015. Cette lisière est qualifiée d'urbaine parce qu'elle se compose d'espaces naturels et agricoles au contact de la ville. La notion de lisière induit l'idée d'une limite et transition entre les espaces. Cette lisière représente une limite de l'écrin paysager du site sur sa partie Nord alors que les espaces boisés au Sud complète cette limite.

La lisière urbaine identifiée se décompose en 8 lieux emblématiques de Carcassonne du fait de leur intérêt paysager, social, et environnemental :

- La confluence avec Aude et le ruisseau de Fount Guilhem
- Piboulette
- Prat Mary
- Monplaisir
- Paicherou et bord d'Aude
- Les abords de la Cité
- Ozanam
- Pech Mary

LÉGENDE

-  GR 36 et 78
 -  Point de vue à valoriser
 -  Cheminement, continuités
 -  Boisements
 -  Ripisylve à préserver
 -  La lisière urbaine
 -  Portes d'entrée de l'espace forestier
 -  Portes d'entrée de la lisière urbaine
- 0 500 m 1 km

Cette notion de lisière émerge du débat participatif de l'atelier Nature. Elle représente une vision idéale de la limite entre le site et les quartiers de la ville, elle constitue un potentiel pour structurer le cadre de vie de demain et construire les relations ville/nature. Elle s'appuie sur les lieux inventoriés précédemment au fil de l'eau et peut se poursuivre sur les abords de la cité, la cité Ozanam et Puech Mary.

- Les abords de la cité

Dans le cadre de l'opération Grand site, la requalification des espaces de stationnements représente une action clef pour la mise en valeur des abords de la cité :

- requalification paysagère (parkings paysagers)

- liaison douces sécurisées, qualifiantes entre les espaces de stationnement et la cité

- passage du GR 36

- intégration dans la pente et relations de co-visibilité avec le monument



Cheminer aux abords de la cité



Les abords de la cité depuis Puech Mary

Cet enjeu d'aménagement se double d'un enjeu de continuité paysagère entre l'île d'Aude (pont Vieux) et la cité Ozanam.

- La cité Ozanam

Cet ensemble social repose sur une configuration urbaine dense peu ouverte sur le site. La requalification architectural mérite à ce stade un regard sur l'organisation urbaine et ses relations au site. Entre cité et Puech Mary, cette situation urbaine stratégique impose une réflexion d'ensemble. Habiter en lisière ? .



Un quartier fermé

- Puech Mary et Puech Ange

A ce stade, le travail de l'ONF sur le site de Puech Mary n'est pas achevé. Aussi, il apparaît essentiel de rappeler les principaux enjeux de ce site dans le cadre de cette étude :

- Site présentant des enjeux environnementaux du fait des dynamiques d'enfrichement
Les friches, garrigues et prairies sont des milieux semi-ouverts typiquement méditerranéens, les fourrés, garrigues et prairies en cours de fermeture se retrouvent essentiellement à l'est de la zone d'étude, secteur à caractère méditerranéen, en transition entre les boisements secs et les milieux agricoles. Ils sont notamment prisés par la faune (oiseaux, mammifères, insectes, reptiles) et la flore thermophiles de la région, avec la présence d'une espèce emblématique : la Tortue grecque. Ces milieux contribuent au maintien des sols contre l'érosion.

Le niveau d'enjeu sur ces milieux est fort. En effet, ils constituent un élément essentiel de la sous trame «milieux ouverts et semi-ouverts» de la trame verte.

On constate actuellement, du fait de la déprise agricole, un enfrichement sur un certain nombre de parcelles en particulier sur les garrigues. Cela est préjudiciable pour le maintien de la qualité des habitats. Il faudrait relancer l'entretien qui était pratiqué par les agriculteurs et qui maintenait ces milieux ouverts

- Le site de Puech Mary possède plusieurs entrées « dérobées » qu'il s'agit de hiérarchiser afin d'éviter les conflits d'usages et donner une lisibilité à l'ensemble forestier (depuis le GR36, Roclade et rue Ozanam).

- Belvédère la plus proche de la cité. La dynamique d'enfrichement progressive du puech conduit à une fermeture du panorama (notamment depuis Puech Ange)

- En partie médiane, la présence de captage d'eau et bassin est à valoriser



Captages d'eau et bassins au pied de Puech Mary

Puech Mary représente un site à part entière dont la structuration spatiale peut évoluer par la gestion:

Enjeux de lisibilité des entrées et cheminement

Enjeux de préservation d'un paysage ouvert sur les parties sommitales (situations de panorama sur la cité et les montagnes Noires)

Enjeux de préservation de la diversité des milieux liés aux dynamiques d'enrichissement (prairie, garigue, forêt)

Enjeux de mise en réseaux avec les autres espaces qui composent la lisière urbaine qu'avec le réseau de haies et ripisylves



Vue cadrée sur la cité depuis Puech Mary

A PARTIR DES RIVES DE L'AUDE ET DE PUECH MARY, UNE LISIÈRE URBAINE SE DESSINE

La notion de lisière induit l'idée d'une limite et transition entre les espaces. Elle représente une limite de l'écrin paysager du site sur sa partie Nord alors que les espaces boisés au Sud complète cette limite.





3.

L'ÎLE D'AUDE





Depuis l'antiquité, l'eau et les mouvements du fleuve ont rythmé les choix d'implantation de la ville, des activités économiques et les relations des hommes à la nature. Les travaux de Mme Gardel sur l'archéologie du Grand site de Carcassonne ne permettent pas de positionner précisément les relations de la ville avec son fleuve. Ces travaux seront sans doute précisés, poursuivis dans les années à venir afin de préserver la dimension archéologique du site de Carcassonne. Néanmoins, la localisation du site de Carsac, renseigne sur les déplacements des implantations humaines au fil de l'eau. Les représentations de la Bastide dès le XV^{ème} siècle renseignent sur la formation d'une île entre cité et Bastide. L'île s'inscrit dans une géographie de méandre entre Aude et le bras mort.

La lecture de ce paysage aujourd'hui, représente un témoignage des paysages du XIX^{ème} siècle :

- Le Paicherou, ouvrage emblématique des aménagements fluviaux
- Le bras mort planté d'une ligne de platane
- Le béal aboutissant au moulin du Roi
- Tous les ouvrages de régulation des eaux faisant référence aux nombreux traités de cette époque

Si les différents ouvrages hydrauliques témoignent encore d'interventions structurantes au XIX^{ème} siècle, le paysage de jardin que l'on peut lire sur des cartes de cette époque ont disparus.

La situation stratégique entre Cité et Bastide représente un enjeu d'aménagement primordial et une priorité dans la valorisation du site de Carcassonne.



Extrait de l'exposition ville médiévale «Ville médiévale chapelle des Dominicains»
Représentation d'un fleuve naturel vers l'an 400: une géographie de méandre entre Aude et bras mort.

UN PAYSAGE MORCELLÉ PEU LISIBLE

L'île est un espace très lisible sur les cartes. La réalité est tout autre. En traversant le Pont Vieux, en situation de belvédère, la vue sur l'île n'est pas valorisée.

La fermeture de ce paysage avec des bouquets d'acacia (ou les tilleul du jardin de Sire...) nuit à la lisibilité de la situation de belvédère sur l'île et la cité.

Les entrées sont discrètes, peu lisibles dans l'espace urbain et éloignées des flux touristiques qui passe sur le pont Vieux.

Il est à noter l'ampleur des arches du Pont Vieux qui conduisent sans détour et alternative dans la rue Trivalle, passant à côté des entrées sur l'île.

Au nombre de 6, les entrées sont dérobées :

- Une passerelle à l'arrière du Jardin de Sire
- L'entrée du Béal ou Parking de l'île, entrée la plus généreuse et désormais ouverte aux véhicules
- L'entrée depuis le camping, une contre allée en situation de pied de talus de la route départementale
- L'entrée du Moulin du Roi depuis la rue Dujardin Beaumetz
- Le passage à gué depuis la rive gauche de l'Aude (en fonction des niveau d'étiages).
- Le passage à gué des maraichers



Le fleuve



Le bras mort



Le béal



 Position de Belvédère - Le Pont Vieux



L'entrée du Moulin du Roi



L'entrée du jardin de Sire



L'entrée du passage à gué



L'entrée du Béal



L'entrée du parcours du coeur



LEGENDE

Île du Bras mort

- Le Parking du Béal
- Parcelles en friche
- Parcelles cultivées (ou supposées)
- Jardins partagés
- Lisière du Bras mort
- Alignements

Les Berges de l'Aude

- Petite île d'Aude
- Berge à ripisylve dense
- Berge douce glacis enherbé
- Promenade du quai du Païcherou
- Quai mur de soutènement
- Chapelle et Guinguette points de haltes

Le Coeur d'île

- Parcs Boisés du moulin du Roi
- Plantations en alignement
- Espaces ouverts, dégagés
- Dignes et levées qui font frontières
- Talus et terrasses
- Berges maçonnées du Béal
- Parcelles habitées
- Le Pont vieux
- Le Barrage du Païcherou
- Chemin d'accès
- Ouvrages de Franchissements

Les Berges du Bras mort

- Le Jardin de Sire
- La Place du Pont Vieux
- Parkings
- Murs de cloisonnement
- Berges maçonnées du Bras mort
- Lisière du Bras mort
- Parcelles cultivées (ou supposées)
- Le Camping de la Cité
- La prairie au chevaux

0 100 m 200 m 500 m

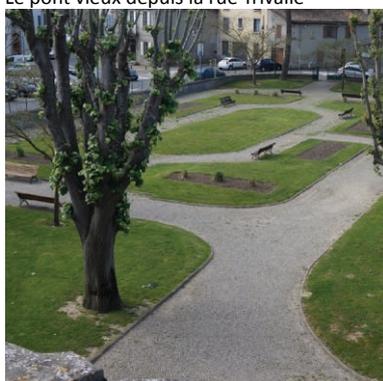


La lisibilité des entrées sur l'île met en jeu tous les espaces juxtaposés entre le pont de l'avenir et le parking de l'île. En effet, dans la découverte du site la juxtaposition de ces espaces ne met pas en valeur l'île et le pont vieux.

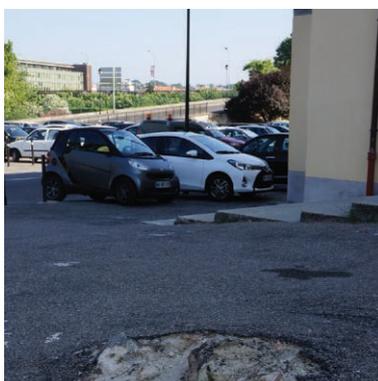
Le morcellement à l'intérieur de l'île ainsi qu'une diversité d'aménagements et d'espaces ne permettent pas de recomposer l'image globale de ce site.



Le pont vieux depuis la rue Trivalle



Le jardin de Sire depuis le Pont Vieux



La place Gaston Jourdanne



La place Gaston Jourdanne



Jardin de Bellevue



Les arches du pont Vieux



Aire de jeu sur l'île



Le parc en approche du Moulin du Roi



Peupleraie bordant le chemin de l'ecluse



L'île naturelle

Le Jardin de Sire, une transition entre le jardin de Sire et l'île



Vue panoramique du Pont Vieux depuis le Pont Neuf

Au regard de ces constats les enjeux majeurs reposent sur l'accessibilité et lisibilité du paysage insulaire :

- La lisibilité de l'île et du panorama sur la cité depuis le pont Vieux (l'île est le premier plan de la cité).
- La mise en valeur du Pont Vieux y compris en dehors de l'emprise fluviale actuelle (voies, signalétique, enrobés...)
- Une recomposition ou remaniement du foncier de l'île pour en faciliter l'accès
- La recomposition urbaine des espaces de part et d'autre du Pont Vieux (aire de jeu et jardin de Sire, stationnement ...)
- La lisibilité des entrées entrées pour rejoindre l'île.



TROIS ÎLES, TROIS ENTITÉS



- | | | | |
|---|--------------------|---|-----------------------|
|  | L'île naturelle |  | Berges du bras d'Aude |
|  | L'île d'Aude |  | Berges d'Aude |
|  | L'île du bras mort | | |

0 100 m 200 m 500 m

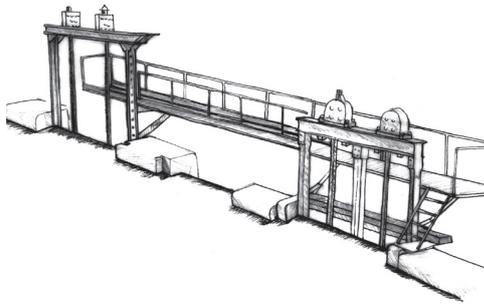


Le faciès de l'île peut se décomposer en 3 îles :

- D'abord l'île « naturelle » au pied du barrage du Paicherou, une situation inaccessible idyllique .
- L'île d'Aude, comprise entre les berges de l'Aude et le Béal, portion majoritairement publique .
- L'île du Bras Mort (comprise entre le Béal et le Bras mort), principalement privative.



Rendre lisible et accessible les trois entités notamment la partie privatisée



L'écluse du Béal



Le Béal - une qualité d'ouvrage (modénature en pierre et serrurerie pleine)



Le barrage de Paicherou depuis le bras mort



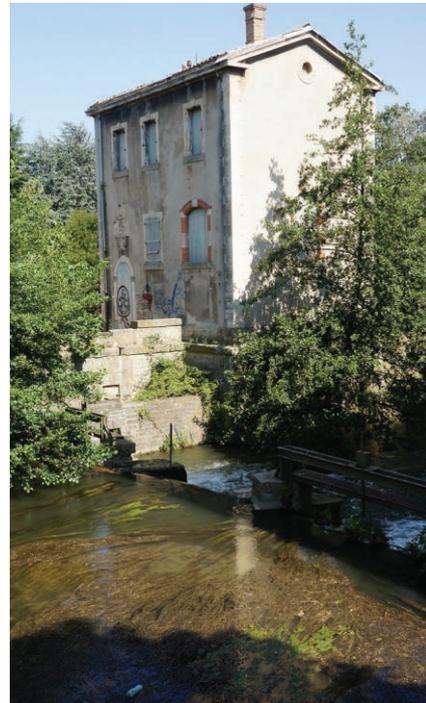
Berges de l'Aude



L'île naturelle

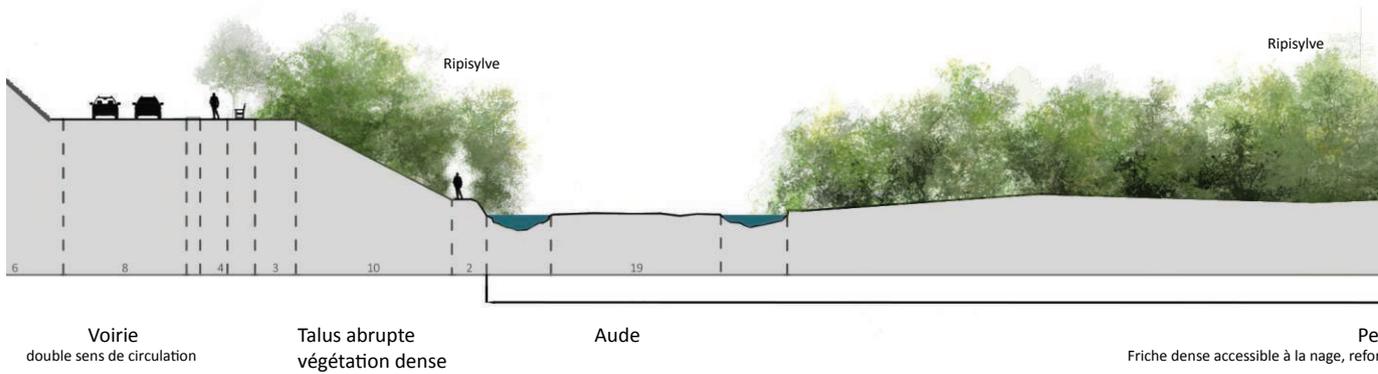


Le bras mort



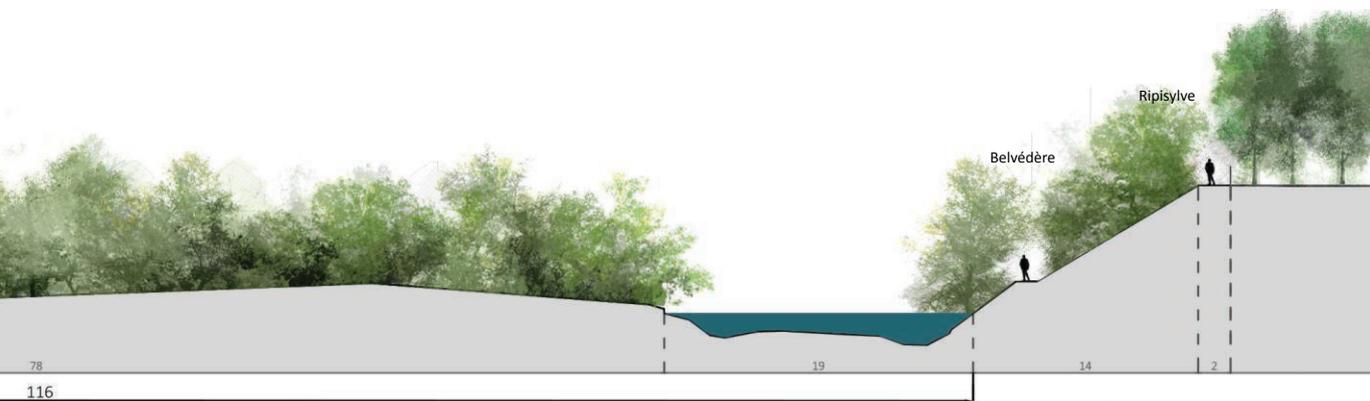
Le moulin du Roi, un repère essentiel sur l'île

Coupe sur l'île naturelle en aval du Païcherou





Alignement de platane le longant le bras mort - le parcours du coeur



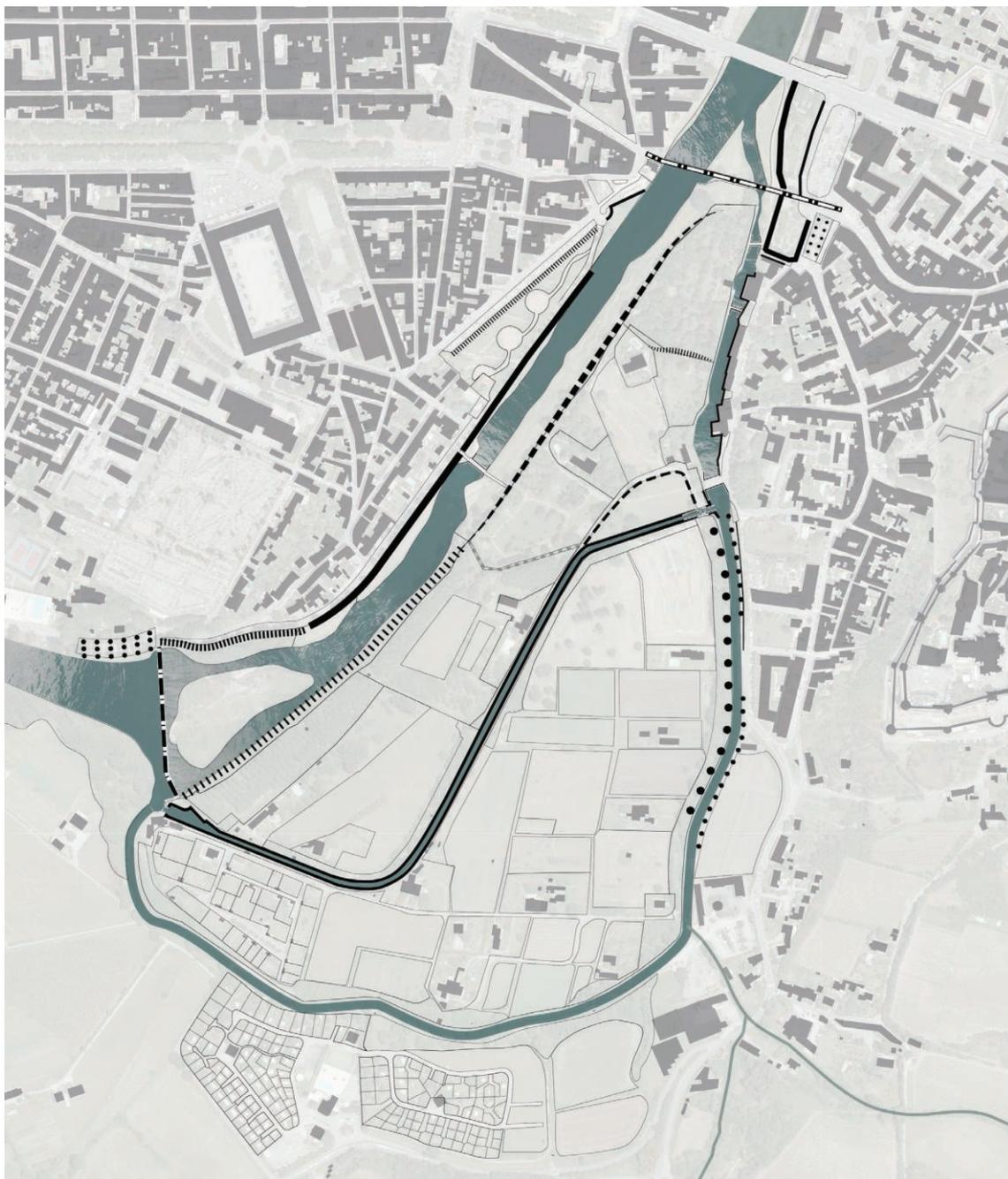
Île d'Aude
Formation spontanée et sauvage d'un écosystème fluvial

Aude

Talus abrupte
végétation dense

Parcelle publique
inaccessible plantée
d'une peulpleraie

LES LIMITES



- | | | |
|-----------------------------|--------------------------------------|------------------------|
| Le Pont vieux | Dignes et levées qui font frontières | Alignement de Platanes |
| Le Barrage du Païcherou | Talus et terrasses | |
| Chemin d'accès | Berges maçonnées du Béal | |
| Ouvrages de Franchissements | Parcelles habitées | |

0 100 m 200 m 500 m



C'est sur les limites entre terre et eau que l'identité de ce site particulier sont les plus flagrantes. Ces limites composent une diversité de motifs qu'il convient de valoriser restaurer ou gérer (bord d'eau, perré, alignement, digue...).

Préservation et valorisation des limites entre terre et eau



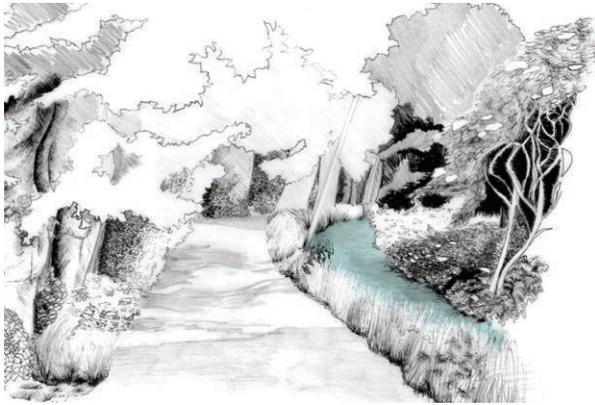
Quai rive gauche, une berge construite



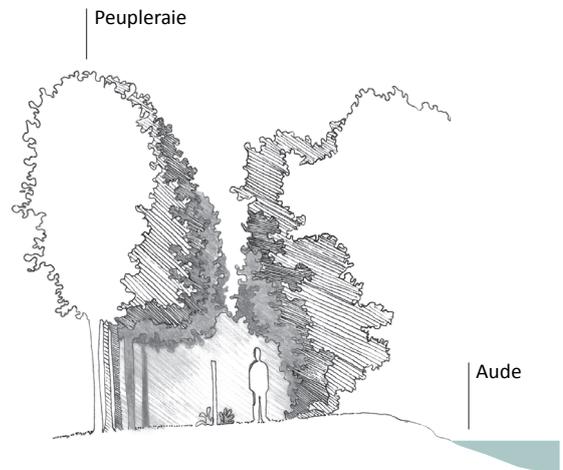
La digue de l'Aude



Fossé



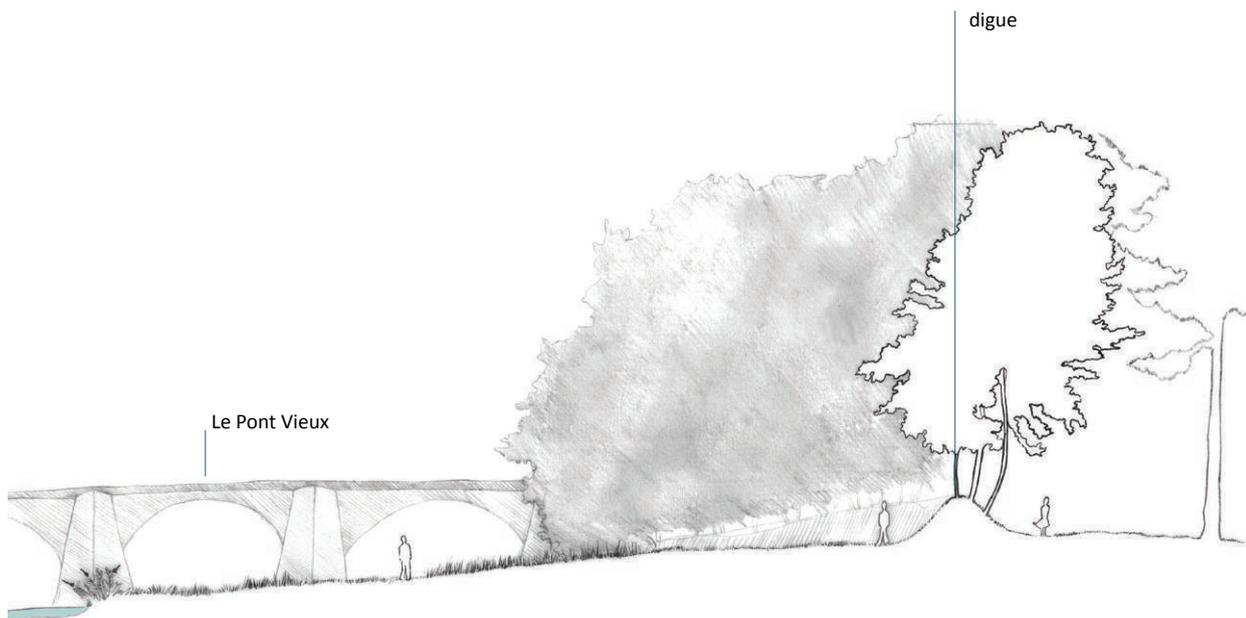
Ripisylve bordant le Béal



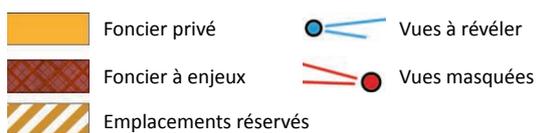
Chemin de l'écluse - section longeant la peupleraie



Le Barrage du Paicherou



UN PAYSAGE CONFISQUÉ



0 100 m 200 m 500 m



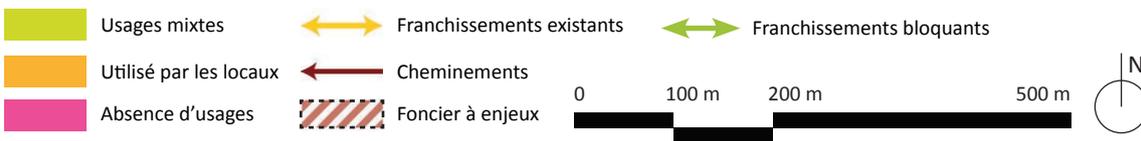
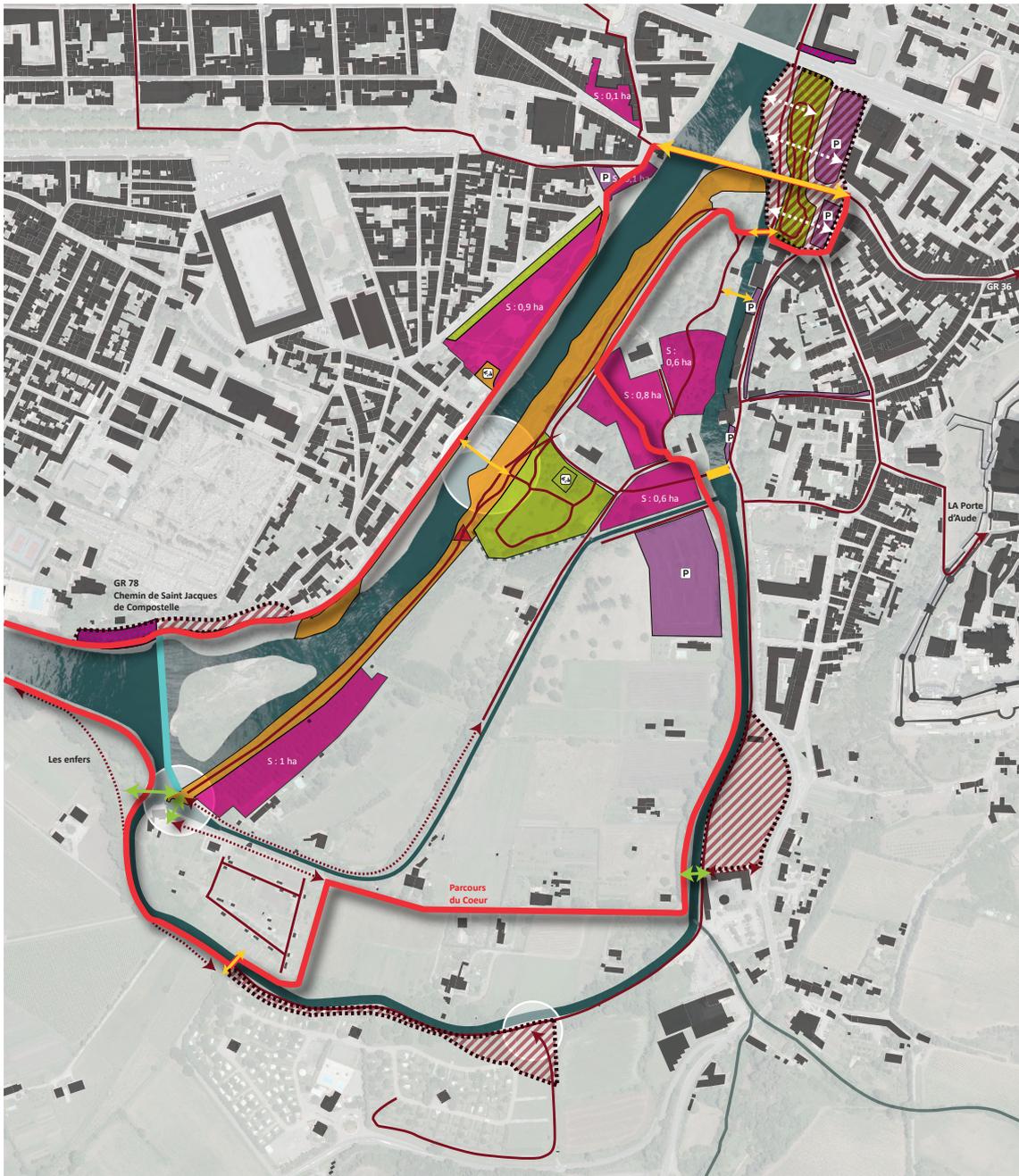
La privatisation de l'île dans sa partie Sud a généré une forme de démantèlement de la structure paysagère initiale (disparition des jardins, des ouvrages d'irrigation, privatisation des chemins...). Le document d'urbanisme prévoit de nombreux emplacements réservés dans ce secteur mais de nombreuses situations semblent bloquées.

SURFACE TOTALE DU FONCIER PRIVÉ = **23.5 HA**
SOIT **2 / 3** DE LA SURFACE TOTALE DE L'ÎLE



Ouvrir le paysage de l'île au public est un enjeu majeur mais ne pourra être possible qu'avec l'accord de tous ou de lourdes acquisitions foncières.
En dehors des chemins privatifs deux espaces représentent des enjeux d'acquisition foncière afin de renforcer la lisibilité de l'île depuis l'extérieur : la prairie au chevaux et le devenir des emplacements de camping en zone inondable.

DES USAGES LIMITÉS À CERTAINS ESPACES



Face aux nombreux remaniements parcellaires, les espaces (publics pour la plus parts) sont mal structurés et articulés entre eux. Les espaces se juxtaposent les uns aux autres sans plan de composition d'ensemble sans logique apparente. Il en résulte une faible appropriation de l'espace.

Le parcours du cœur démontre l'inverse. En effet, cet itinéraire très fréquenté montre à quel point, l'aménagement global est un enjeu à part entière.

Ce parcours représente aussi une « forme de marketing spatial » efficace pour faciliter l'appropriation des lieux.



Le jardin Bellevue - un point de vue sur la cité et le parking mais des usages limités à l'aire de jeu - lieu de passage - Caractère horticole de l'espace



Prairie sèche - espace de délaissé offrant un point de vue remarquable sur la cité



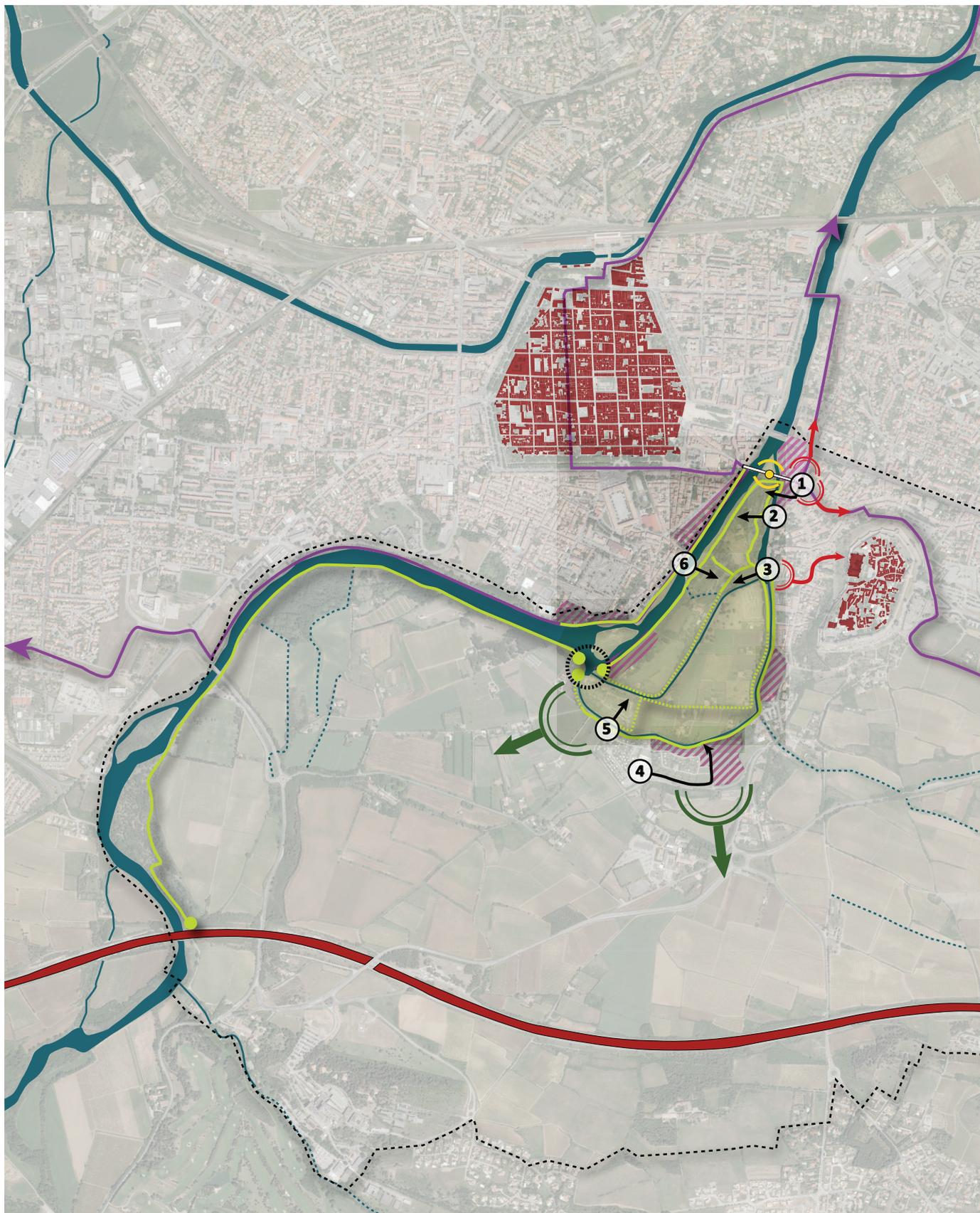
La lisibilité de l'île impose un projet global articulant les espaces et les usages.

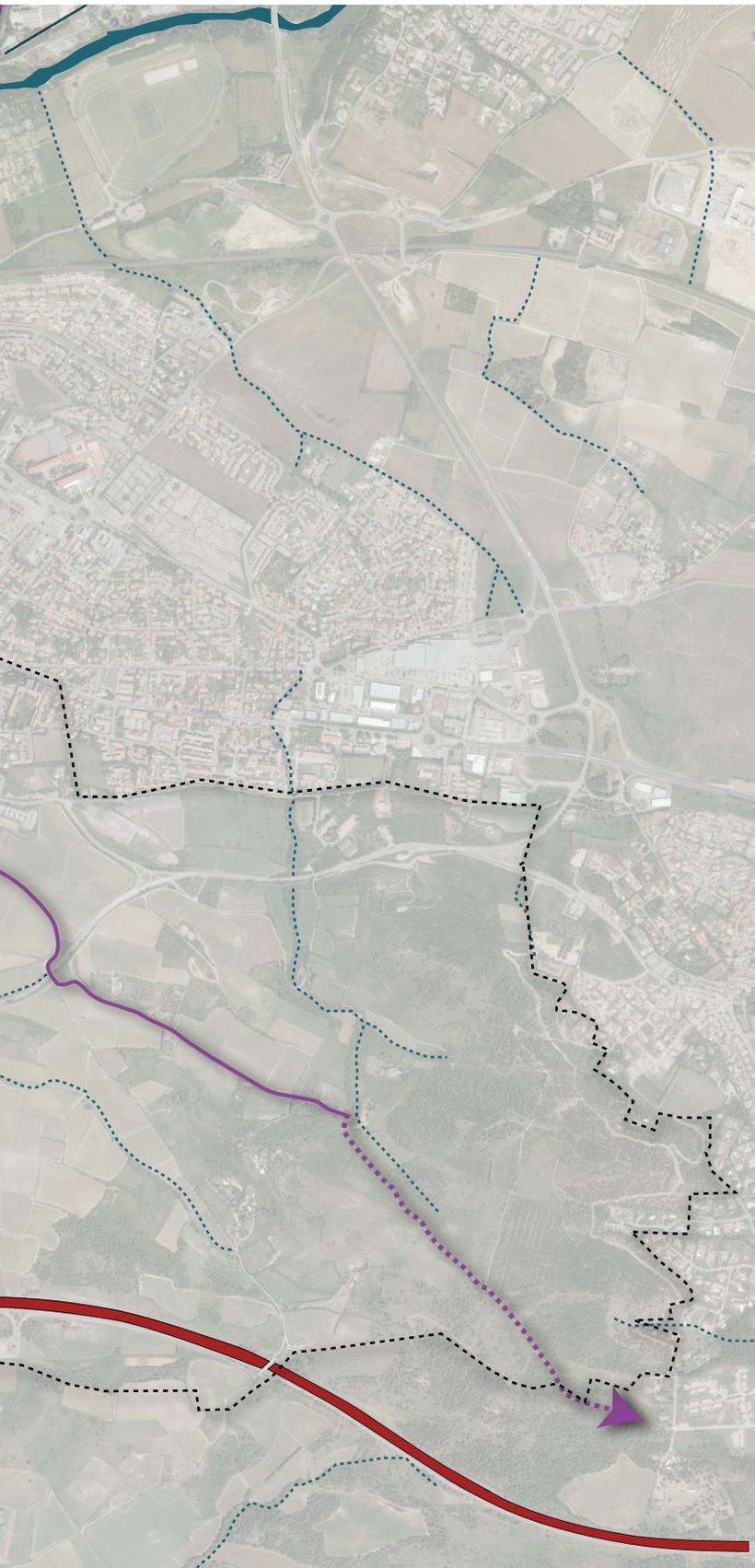


Plage naturelle sur les berges de l'Aude

RENDRE LISIBLE LE PAYSAGE INSULAIRE

L'île est également une situation « extraordinaire », le support d'une utopie.





Les limites successives entre terre et eau structurent ce paysage. L'île représente une situation stratégique du point de vue de l'itinérance touristique du fait de sa position entre cité et Bastide. Rendre lisible ce paysage repose sur plusieurs enjeux :

- **un enjeu de lecture de ce site depuis le Pont Vieux** (situation de belvédère sur l'île et la cité)

- **un enjeu d'accessibilité de l'île** en 6 points d'entrées (espaces publics à recomposer)

- **un enjeu de recomposition global du paysage de l'île** en prenant en considération son emprise publique mais également son emprise privée

- **un enjeu de pérennisation, valorisation et de développement des parcours** à l'intérieur de l'île

- **un enjeu de recomposition foncière**, des limites ou entrées (prairie aux chevaux, camping ...)

- **un enjeu de rayonnement et de diffusion sur le grand paysage** de la cité (maillage avec les belvédères et les chemins qui y mènent)

-  Axes de rayonnement urbain
-  Axes de rayonnement sur le grand paysage de la cité
-  Portes d'entrées de l'île d'Aude
-  Belvédère depuis le Pont Vieux
-  Discontinuité piétonne
-  Foncier ou enjeu de recomposition des espaces publics
-  Chemins
-  Culs de sacs
-  Chemins sur fonciers privés

 N

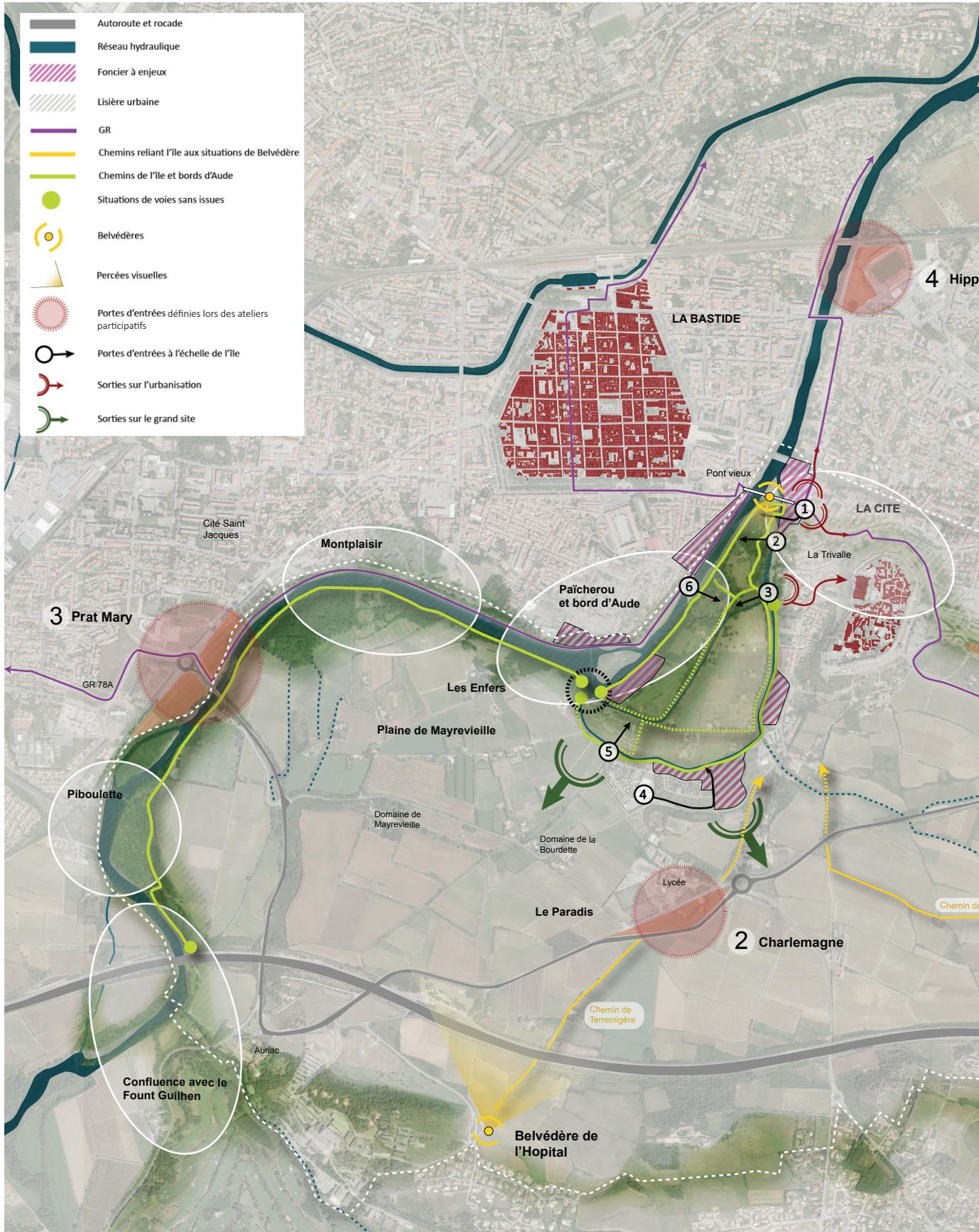
0 500 m 1 km

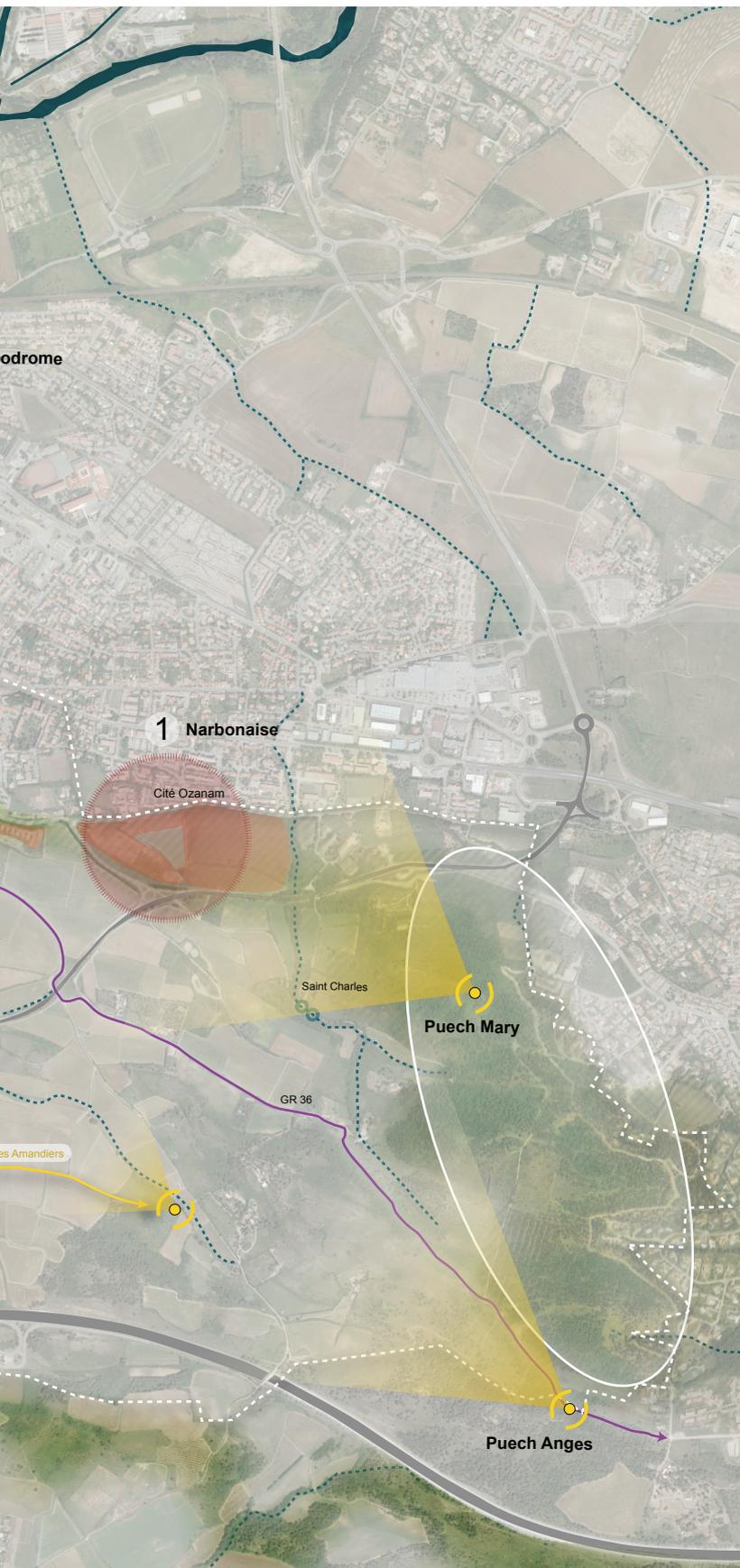






SYNTHÈSE DES ENJEUX





1 - Rendre lisible l'écrin de site et la structure essentielle de la mosaïque paysagère :

Chemins et réseau de haies,
 Maintenir et renforcer les corridors écologiques de Puech Mary jusqu'au fleuve
 Systèmes hydrauliques et de gestion des eaux pluviales
 Recomposer le paysage de la rocade

2 - Rendre lisible les approches dans le site et les polarités d'entrée

Terremigère / Charlemagne
 Porte de la Narbonnaise / Ozanam
 Hippodrome
 Prat Mary

3 - Rendre lisibles les situations de belvédères, comprendre les relations paysage / monument

Belvédère du Pont Vieux
 Belvédère de L'Hopital (Chemin de Terremigère)
 Belvédère des Amandiers
 Belvédère de Puech Mary et Puech Ange

4 - Rendre lisible la lisière urbaine du fleuve à Puech Mary

5 - Rendre lisible le paysage de l'île et son rayonnement vers le grand paysage

5 entrées
 Un rayonnement vers le Grand paysage et les portes de la Cité (Aude et Narbonnaise)

6 - Hiérarchisation des chemins d'accès aux situations de belvédère

Rendre lisible les limites entre l'espace exploité et l'espace de déambulation
 5 Chemins et des parcours induits

